

PAR COURRIEL

Le 3 novembre 2025

DEMANDEUR

N/Réf. : 202510-12

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 2 octobre 2025.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints. Toutefois, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens des articles 23 et 24 de cette loi.

La recherche a également permis de repérer d'autres documents en lien avec votre demande. Cependant, nous vous informons que ces documents ne sont pas accessibles suivant le deuxième alinéa de l'article 9 et les articles 23, 24, 28 et 34 de la Loi sur l'accès.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérout-Lemay

p. j. : 3

23-24

De : Savard, Vincent (DGAC) <Vincent.Savard@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 2 juillet 2025 16:24

À : Rompre, Benoit <BRompre@republicservices.com>

Cc : Tétreault, Geneviève (DGAC) <Genevieve.Tetreault@mrnf.gouv.qc.ca>; Nielly-Thibault, Amigaël (DGAC) <Amigael.Nielly-Thibault@mrnf.gouv.qc.ca>; Fournier, Bruno (DGAC) <Bruno.Fournier@mrnf.gouv.qc.ca>; Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>; Lego, Pierre <PLego@republicservices.com>; Amyot-Bilodeau, Dominique <damyotbilodeau@mccarthy.ca>; Lévesque2, Julie (DGAC) <Julie.Levesque2@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Relevé d'arpentage

This Message Is From an External Sender

This message came from outside your organization.

[Report Suspicious](#)



Intranet logo



Bonjour M. Rompré,

Nous devrions recevoir une première version des documents préliminaires au cours de la semaine prochaine.

Bonne journée!

Vincent Savard a.-g.

Chef du Service de l'arpentage et des limites territoriales

Bureau de l'arpenteur général et du cadastre

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e avenue Ouest, local G-309

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6263 , poste 702432

vincent.savard@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca

23-24



23-24

De : Savard, Vincent (DGAC) <Vincent.Savard@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 9 juin 2025 14:25

À : Benoit Rompre - US Ecology <benoit.rompre@stablex.com>

Cc : Tétreault, Geneviève (DGAC) <Genevieve.Tetreault@mrnf.gouv.qc.ca>; Nielly-Thibault, Amigaël (DGAC) <Amigael.Nielly-Thibault@mrnf.gouv.qc.ca>; Fournier, Bruno (DGAC) <Bruno.Fournier@mrnf.gouv.qc.ca>; Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : Relevé d'arpentage

Be Careful With This Message

The sender's identity could not be verified and someone may be impersonating the sender.

[Report Suspicious](#)



CAUTION: This email originated from outside of the organization. Do not click links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.

This Message Is From an External Sender

This message came from outside your organization.

[Report Suspicious](#)



Intranet logo



Bonjour M. Rompré,

Voici les personnes qui vont accéder au site pour les relevés d'arpentage :

Équipe terrain :

- Olivier Cléroux
- Pierre-Luc Dionne

Arpenteur-géomètre / superviseur :

- Louis Daoust

M. Daoust et M. Cléroux vont se présenter demain, le 10 juin, pour une visite d'exploration afin de planifier les travaux. Les travaux d'arpentage débuteront le jeudi 12 juin.

Bonne journée!

Vincent Savard a.-g.

Chef du Service de l'arpentage et des limites territoriales
Bureau de l'arpenteur général et du cadastre
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e avenue Ouest, local G-309

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6263 , poste 702432

vincent.savard@mrrnf.gouv.qc.ca

mrrnf.gouv.qc.ca

Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Brisson, Jacinthe (DGGFSO-DG)
Envoyé: 3 avril 2025 16:08
À: michel.perron@stablex.com
Objet: Lettre conditions au permis des travaux forestiers
Pièces jointes: LE_Stablex_conditions_Travaux_Recolte.pdf; Destinations_potentielles_Stablex.docx; AN3_FO41_67_70_20250331.docx

Importance: Haute

Bonjour M. Perron,

Vous trouvez ci-joint des documents découlant de l'autorisation prévue à l'article 7 de la loi 93.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance le plus rapidement possible.

Cordiales salutations,

Jacinthe Brisson, ing.f.

Directrice générale de la gestion des forêts du Sud-Ouest
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, impasse de la Gare-Talon, RC.100
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : 819 246-4827, poste 701937
jacinthe.brisson@mrnf.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

3 avril 2025

Monsieur Michel Perron
Directeur général
Stablex Canada Inc.
760 boulevard Industriel
Blainville, Québec
J7C 3V4
michel.perron@stablex.com

Objet : Conditions applicables aux travaux autorisés par le permis d'intervention visé par l'article 7 de la Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville.

Monsieur,

En vertu de l'article 7 de la *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts peut, aux fins de la construction de tout chemin, l'abattage d'arbres et la récolte de bois sur l'immeuble transféré en vertu de cette loi, déterminer toute condition qu'elle estime justifiée, notamment en ce qui concerne le transport et la disposition des bois.

À titre de représentante de la ministre, je vous présente les conditions auxquelles vous devez vous conformer, dont certaines sont prévues dans *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (RLRQ, c. A-18.1) (LADTF) et les règlements pris en vertu de cette loi, à l'égard desquelles nous souhaitons particulièrement attirer votre attention:

Conditions générales :

- Le titulaire du permis d'intervention doit respecter toute loi ou règlement applicable à l'exercice des activités autorisées ;
- Le titulaire du permis d'intervention n'est pas exempté d'obtenir tout autre permis ou autorisation nécessaire à la réalisation de son projet.

Conditions applicables aux travaux de voirie :

- Les travaux de construction, d'amélioration et de réfection de chemin doivent notamment être réalisés en respect des distances et des modalités spécifiées aux articles 67, 68 et 70 du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* (RLRQ, c. A-18.1 r. 0.01) (RADF), selon la réalité du terrain. Dans les cas où les distances spécifiées à ces articles ne peuvent être respectées sur le terrain, il est nécessaire d'obtenir une autorisation spécifique de l'Unité de gestion des Laurentides (UG) en déposant une

...2

demande de dérogation via le formulaire AN3_FO41_67_70_20250331, en pièce jointe, dûment complétée ;

- Les travaux de construction, d'amélioration, de réfection et d'entretien de traverses de cours d'eau doivent notamment être réalisés conformément aux articles prévus à la section 3 du chapitre 5 du RADF ;
 - Un relevé GPS linéaire des travaux sur les chemins doit être déposé à l'UG à toutes les deux semaines (14 jours) durant la période des travaux, et ce, à partir du 3 avril 2025 ;
 - Un relevé GPS (sous forme de point) de chaque traverse de cours d'eau qui a fait l'objet de travaux doit être déposé à l'UG toutes les deux semaines (14 jours) durant la période des travaux, et ce, à partir du 3 avril 2025 ;
 - Un avis de fin des travaux ou de suspension des travaux devra être transmis à l'UG afin de suspendre l'envoi de l'un ou des deux relevés prévus aux points précédents, si aucun travail n'a lieu.
-
- Travaux de récolte et transport des bois RADF, le diamètre de récolte est défini à 9,1 cm à hauteur de poitrine (mesure prise 1,30 mètre du plus haut niveau du sol) pour toutes les essences. Le diamètre minimum d'utilisation des tiges pour l'écimage est également défini à 9,1 cm pour toutes les essences ;
 - Un relevé GPS du contour des travaux de récolte doit être déposé à l'UG chaque semaine durant la période des travaux, et ce, à partir du 3 avril 2025. Considérant la période d'interdiction de récolte entre le 15 avril et le 1^{er} septembre, les deux premiers relevés sont attendus les 9 et 16 avril 2025. Si la récolte n'est pas terminée, les envois hebdomadaires reprendront après le 1^{er} septembre, à tous les vendredis suivant la reprise des travaux ;
 - Un avis de reprise des travaux devra être transmis à l'UG au moins dix jours avant la reprise des travaux de récolte en septembre si cette activité n'est pas terminée le 15 avril ;
 - En application des articles 147, 151 et 152 du RADF, un ingénieur forestier devra déclarer que l'ensemble des bois ont été récoltés et vidangés du secteur conformément aux dispositions du RADF. Cette vérification doit être réalisée après que les arbres sont débordés du parterre de coupe, mais avant que les travaux de mise à nue des sols n'aient lieu ;
 - En vertu des dispositions du 3^e alinéa de l'article 47 *du Règlement sur les permis d'intervention* (RLRQ, c. A-18.1, r. 8.1) (RPI), le volume de bois devra être mesuré conformément à la méthode choisie par la ministre suivant l'article 70 de la LADTF :
 - Le transport et le mesurage des bois devront être faits dans le respect du *Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État* (RLRQ, c. A-18.1, r. 5.1) ainsi que des normes qui en découlent, notamment le *Manuel de mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État* ;
 - La facturation des bois sera effectuée par essence et par qualité déterminée au mesurage et selon la valeur marchande des bois sur pied établi par le Bureau de mise en marché des bois conformément à l'article 76 de la LADTF, et ce, pour la période de récolte ;
 - Les droits sont exigibles à compter de leur facturation en vertu du 2^e alinéa de l'article 50 du RPI ;

- En vertu de l'article 117 de la LADTF, tous les bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État doivent être entièrement ouverts au Québec. À cet effet, nous vous demandons de prioriser les usines présentes ou s'approvisionnant sur le territoire des Laurentides. Vous pouvez référer à la liste en annexe pour connaître celles-ci.

Pour toute question concernant les travaux, nous vous invitons à contacter Mme Natacha Lamarche, chef de l'Unité de gestion des Laurentides par téléphone au 819 425-6375, poste 702936 ou par courriel à natacha.lamarche@mrnf.gouv.qc.ca.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale,

Jacinthe Brisson, ing. f.

FA/GG/CG/SD

c. c. BSMAOR
 BSMATAS
 DGFO Lanaudière-Laurentides
 Chef d'unité de gestion

p.j. - Liste des usines présentes sur le territoire des Laurentides
 - Formulaire de dérogation

À L'USAGE DU MRNF

Numéro de la demande :
(Année, unité d'aménagement et numéro séquentiel)

Numéro du bénéficiaire :

Formulaire de demande d'autorisation relative à l'article 41 de la LADTF
pour la construction ou l'amélioration d'un chemin multiusage
dans les forêts du domaine de l'État (articles 67 et 70)

1 Identification du demandeur

Demandeur :
(Titulaire d'un permis, d'une entente, d'une autorisation ou d'un contrat en vertu de la LADTF)

Responsable des travaux :
(Nom et adresse)

Téléphone :

Courriel :

2 Localisation

Identification :

Longitude :

Latitude :

Numéro de l'UA :

Secteur d'intervention :

Nom du chantier de récolte :

Numéro du segment de chemin :

Autres informations pertinentes :

3 Type de dérogation

3.1 - Article 70 RADF : Chemin construit ou amélioré dans une tourbière ouverte sur une distance de plus de 100 m

☐

3.2 - Article 67 RADF : Chemin construit ou amélioré dans l'une des situations suivantes :

3.2.1. Avec empiètement sur le lit d'un lac ou d'un cours d'eau ou dans l'écotone riverain

Si coché, le demandeur doit obtenir une autorisation du MELCCFP en vertu de la LQE et/ou de la LCMVF.

Remplir le formulaire prévu à cet effet

☐

3.2.2. Autres types de dérogation*

* Cochez les cases qui s'appliquent

A – Dans les 60 m :

D'un lac¹

D'un cours d'eau permanent¹

D'une tourbière ouverte avec mare¹

D'un marais¹

D'un marécage riverain¹

☐
☐
☐
☐
☐

B – Dans les 30 m :

D'un cours d'eau intermittent¹

☐

C – Présence d'une couche indurée

☐

(¹) La distance (60 m ou 30 m) est calculée en fonction de la limite extérieure de l'écotone du cours d'eau. Les divers milieux ouverts (tourbière ouverte avec mare, marécage arbustif riverain), lorsqu'il y en a, font partie de l'écotone du cours d'eau, du lac ou du marais.

4 Identification préalable de la dérogation à la PRAN

Dérogation identifiée à la PRAN/PAFI version n°

Cette section doit être remplie par la clientèle soumise à un plan d'aménagement

Numéro de la demande :

5 Description du projet en dérogation et justification(s) de la demande

Décrire le type des travaux prévus (construction, amélioration) ainsi que la nature du projet en dérogation (caractéristiques ou particularités techniques, etc.).

Annexer un croquis (vue en survol) de la partie du chemin en dérogation en indiquant les distances du milieu à protéger (écotone, 20, 30 et 60 m) ainsi que la localisation des ponceaux de drainage et des bassins de sédimentation pour gérer les eaux de surface du chemin et maintenir le drainage naturel et des traversées de cours d'eau si requise au projet.

Milieus visés par distance inférieure à 60 m

Zone de protection	Longueur de l'empiètement total (m)	Distance minimale de l'écotone ou milieu à protéger (m)
Écotone ou milieu à protéger		
> 0 m à 20 m		
> 20 m à 60 m		
TOTAL		
> 60 m*		
* Sol avec couche indurée imperméable		

Milieus visés par distance inférieure à 30 m

Zone de protection	Longueur de l'empiètement total (m)	Distance minimale de l'écotone ou milieu à protéger (m)
Écotone ou milieu à protéger		
> 0 m à 20 m		
> 20 m à 30 m		
TOTAL		
> 60 m*		
* Sol avec couche indurée imperméable		

Largeur (m) du déboisement de l'emprise du chemin :

Largeur (m) du déboisement de l'emprise du côté du milieu à protéger :

Date approximative du début des travaux visé par la dérogation : [Cliquez ici](#)

Durée estimée des travaux visés par la dérogation :

Durée estimée d'utilisation du chemin :

Chemin sans mise en forme : Oui ☐ **OU** Non ☐

6 Décrire les mesures de protection du milieu aquatique par rapport au projet en dérogation

En plus de respecter les normes minimales prévues par le RADF, notamment le respect de la pente du talus du remblai du chemin du côté du lac ou du cours d'eau (1V:1,5H) et la stabilisation du talus si l'érosion risque de créer un apport de sédiments dans le milieu aquatique, je m'engage à appliquer les mesures de protection suivantes :

- 1 Aucune récolte ne sera réalisée entre l'emprise du chemin en dérogation et le milieu à protéger :
- 2 Aucune circulation d'engin forestier entre l'emprise du chemin et le milieu à protéger :
- 3 Matériel utilisé pour la stabilisation du talus :
- 4 Autres mesures de protection :

Numéro de la demande :

7 Description du projet en dérogation et justification(s) de la demande (suite)

Décrire le meilleur tracé qui respecte les distances visées par l'article 67 ou 70 du RADF :

Dessiner sur une carte topographique (échelle 1:20 000) le tracé en dérogation, le tracé conforme au RADF ainsi que les chemins existants (joindre en annexe, de préférence en fichier shapefile (.shp) en précisant le numéro de carte correspondante)

Décrire les raisons topographiques, hydrographiques et autres qui motivent le choix du projet en dérogation par rapport au tracé conforme au RADF et/ou aux chemins existants :

Numéro de la demande :

8 Description des milieux adjacents au site du projet en dérogation (joindre des photos du site en annexe)

Milieu aquatique (voir figure, section a)

Type		Composition du lit		Vitesse de l'eau		Morphologie	
1-Lac	☐	1-Vase	☐	1-Nulle	☐	1-Rectiligne	☐
2-Étang	☐	2-Sable	☐	2-Lente	☐	2-Sinueux	☐
3-Rivière	☐	3-Gravier	☐	3-Moyenne	☐	3-Tortueux	☐
4-Ruisseau	☐	4-Galet, bloc	☐	4-Rapide	☐	4-Cascade	☐
5-Tourbière ouverte avec mare	☐	5-Roc	☐	Date	Cliquez ici	5-Chute*	☐
6-Marais	☐					* Hauteur de la chute (m) :	
7-Marécage riverain	☐						
Largeur (m) :							

Présence de végétation aquatique		Niveau d'eau		Pente du cours d'eau		Profondeur maximale	
% de recouvrement		1-Étiage	☐	1- 0-2 %	☐	1- 0-0,5 m	☐
1- 0-30 %	☐	2-Normal	☐	2- >2-6 %	☐	2- >0,5-1 m	☐
2- >30-70 %	☐	3-Crue	☐	3- >6 %	☐	3- >1 m	☐
3- >70-100 %	☐						

Indiquer toutes les particularités observées (étang à castor, frayère potentielle, rivière à saumon, occurrence EMV ou autres) :

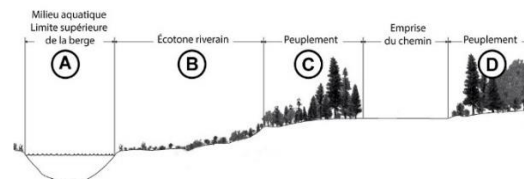
Observation de poissons Oui ☐ OU Non ☐

Date : [Cliquez ici](#)

Écotone riverain (voir figure, section b)

Pente maximale (transversale)	Type de dépôt	Végétation	
0 – 10 %	1-Argile	1-Absente	☐
11 – 20 %	2-Sable	2-Mousses	☐
21 – 30 %	3-Gravier	3-Herbacées	☐
31 – 40 %	4-Galet, bloc	4-Arbustes	☐
>41 %	5-Roc	5-Arbres épars	☐
		Essence dominante :	

Largeur (m) de l'écotone riverain :



Peuplement forestier (voir figure, section c)

1-Essences présentes : 3- Largeur (m) occupée par le peuplement :
 2-Si une récolte est prévue, préciser le type : 4-Pente maximale du terrain :

Peuplement forestier (voir figure, section d)

1-Essences présentes :
 2-Si une récolte est prévue, préciser le type :
 3-Pente maximale du terrain (mesuré dans les 60 m à partir de l'emprise du chemin) :

9 Signature de la demande

Signature du demandeur¹

(¹) Les demandes doivent être signées par un **ingénieur forestier ou une ingénieure forestière**.

[Cliquez ici](#)

Date

Numéro de la demande :

10 Mesures de protection additionnelles requises par les responsables de la LADTF, de la LCMVF et de la LQE.

☐ *Concertation des directions de la gestion des forêts, des directions de la gestion de la faune ainsi que des directions régionales de l'environnement requise.*
La concertation implique la poursuite d'objectifs généraux communs (tant environnementaux et sociaux qu'économiques), la poursuite d'objectifs spécifiques communs à atteindre dans la situation visée ainsi que l'analyse et/ou l'élaboration conjointe des solutions envisagées pour finalement décider ensemble de la position ou de l'orientation à prendre.

Position des responsables de la LADTF, de la LCMVF et de la LQE.

- ☐ En tout temps, conservation du tapis végétal entre le chemin et le milieu à protéger.
- ☐ Talus du remblai, côté milieu à protéger : Stabilisation par couverture végétale avec pente (1V:1.5H) ou moindre.
- ☐ Talus du remblai, côté milieu à protéger : Stabilisation par membrane géotextile et enrochement avec pente (1V:1.5H) ou moindre.
- ☐ Talus du remblai, côté opposé au milieu à protéger : Stabilisation par couverture végétale avec pente (1V:1.5H) ou moindre.
- ☐ Talus du remblai, côté opposé milieu à protéger : Stabilisation par membrane géotextile et enrochement avec pente (1V:1.5H) ou moindre.
- ☐ Déblais : Stabilisation par couverture végétale avec pente (1V:1.5H) ou moindre.
- ☐ Déblais : Stabilisation avec membrane géotextile et enrochement avec pente (1V:1.5H) ou moindre.
- ☐ Enrochement des fossés.
- ☐ En aval des ponceaux de drainage, stabiliser le sol à l'aide de pierres sur une distance de m en direction du milieu à protéger.
- ☐ Des bassins de sédimentation doivent être construits en amont des ponceaux de drainage. Obligation de vider les bassins.
- ☐ Des bassins de sédimentation doivent être construits en aval des ponceaux de drainage. Obligation de vider les bassins.
- ☐ La surface du chemin doit être de forme arrondie (couronne) et maintenue dans cet état jusqu'à la fin des travaux et du transport des bois.
- ☐ La surface du chemin devra être profilée de façon à canaliser les eaux de surface sur le côté opposé du milieu à protéger.
- ☐ Le matériel de la surface du chemin doit être de granulométrie grossière. Les sols limoneux ou argileux sont proscrits.
- ☐ Une digue (bourrelet) doit être créée à la limite de l'accotement côté milieu à protéger. Elle doit être maintenue jusqu'à la fin des travaux et du transport de bois.
- ☐ Créer une dépression (ventre de bœuf) au niveau de la surface du chemin (voir schéma à la p.14 des Saines pratiques - Voiries et installation des ponceaux).
- ☐ Surélever le chemin (voir schéma à la p.14 des Saines pratiques - Voiries et installation des ponceaux).
- ☐ Appliquer les saines pratiques pour la voirie et l'installation de ponceaux.
- ☐ <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/entreprise/sainespratiques.pdf>
- ☐ Appliquer les modalités prévues dans les sites fauniques d'intérêts (SFI).
- ☐ Ne pas exécuter les travaux en périodes de pluies abondantes ou prendre des mesures nécessaires pour empêcher l'apport de sédiments vers le milieu à protéger.
- ☐ Les travaux doivent être faits en continu. Les travaux de stabilisation des sols, de canalisation des eaux de surface de chemin, de construction des fossés et de drainage naturel doivent se faire sans délai déraisonnable, dès la construction du chemin.
- ☐ Aucune coupe d'arbres ou passage d'engin forestier entre le chemin en dérogation et le milieu à protéger.
- ☐ Aucune gravière entre le chemin en dérogation et le milieu à protéger.
- ☐ Informer le bureau de l'UG du MRNF du début des travaux.
- ☐ Autres :

☐ **Projet assujéti à l'obtention préalable d'une autorisation en vertu de la LCMVF**

Représentant(e)

LCMVF :

Titre :

Signature :

Nom (lettres moulées) :

☐ **Projet assujéti à l'obtention préalable d'une autorisation en vertu de la LQE**

☐ **Projet admissible à une déclaration de conformité en vertu du REAFIE**

Article du REAFIE :

☐ **Projet exempté d'une autorisation en vertu du REAFIE, mais dont les conditions de**

réalisation doivent respectées le RAMHHS

Article du REAFIE :

Représentant(e) LQE :

Signature :

Titre :

Nom (lettres moulées) :

Les demandes d'autorisation en vertu de la LQE et les déclarations de conformité en vertu de REAFIE doivent se faire par le service en ligne.

Représentant(e) LADTF/RADF :

Signature :

Titre :

Nom (lettres moulées) :



Numéro de la demande :

11 Approbation du MRNF

- ☐ Oui, la présente approbation est conditionnelle au respect des mesures de protection décrites aux points 6,10 et 11 sous réserve des conditions suivantes :
- ☐ Conditions :

La présente dérogation est valide du Cliquez ici au Cliquez ici

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Chef de l'unité de gestion

Cliquez ici
Date

Destinations potentielles usines présentes ou s'approvisionnant dans les Laurentides

- Sciage et trituration (pâte) de sapin-épinette-pin gris-mélèze.
 - Groupe Crête division Mont Blanc
 - Guy Raymond responsable de l'approvisionnement
 - 1617 route 117, Mont Blanc, J0T 1J2
 - 819-688-5550
 - Groupe Crête division Chertsey
 - Guy Raymond responsable de l'approvisionnement
 - 8227, route 125, Chertsey, J0K 3K0
 - 450-882-2555
- Sciage de feuillus durs. Dont érable, bouleau jaune, bouleau à papier, etc...
 - Scierie Carrière
 - Éric Jolicoeur responsable de l'approvisionnement
 - 525, boulevard de l'aéroport, Lachute, J8H 3R8
 - 450-562-8578
 - Lauzon-Plancher de bois exclusifs
 - Charle St-Julien responsable d'approvisionnement
 - 175 rue Alexandre, Thurso, J0X 3B0
 - 819-985-0600
 - Forespect inc.
 - Robin Leggett responsable de l'approvisionnement
 - 768, route 323, Namur, J0V 1N0
 - 819-426-2176
- Trituration (pâte) de feuillus durs et peuplier
 - Biomasse du lac Taureau (granules)
 - Marc Dumont responsable de l'approvisionnement
 - 1801 chemin de Manawan, St-Michel-des-Saints, J0K 3B0
 - 450-870-0141

- Domtar
 - Jonathan Grandmont responsable de l'approvisionnement
 - 609 12^e Rang, Windsor, J1S 2L9
 - 819-845-2771
- Cour de bois de chauffage
 - 9045-3499 Québec inc. (Claude Baril)
 - 18 avenue de la Providence, Lachute, J8H 3K9
 - 450-409-3053
 - Toutes autres cours de bois de chauffage selon les ententes avec le client.
- Sciage de thuya
 - Foresterie P. Belleville
 - Pierre Belleville responsable de l'approvisionnement
 - 540 rue de la colline, Ste-Émilie-de-l'Énergie, J0K 2K0
 - 450-803-7951
 - Scierie Charles Meilleur
 - Charles Meilleur responsable de l'approvisionnement.
 - 6 chemin du 7^e rang, Kiamika, J0W 1G0
 - 819-585-2432
- Sciage de peuplier, pruche et pin
 - Les bois Laurentiens Scierie Gaudreault.
 - Patrick Gaudreault responsable de l'approvisionnement
 - 590 montée du lac Castor, Rivière-Rouge, J0T 1T0
 - 819-275-7654
- Trituration (pâte) des essences non répertoriées ci-dessus
 - Biomasse forestière
 - Biomasse du lac taureau
 - 9045-3499 Québec inc. (Claude Baril)

Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Gagnon, Christian (14-15-DGfO)
Envoyé: 8 avril 2025 11:29
À: pierre.lego@stablex.com
Cc: Dauphin, Yan (14-15-UG/Laurentides); Joubert, Frédéric (14-15-UG/Laurentides)
Objet: Compte rendu de la visite du 4 avril 2025



Bonjour M. Lego,

Comme convenu, voici les principaux éléments discutés lors de notre visite terrain du 4 avril 2025 :

Vos intentions d'opérations :

- Récolte 6 jours par semaine, 14h par jours jusqu'au 14 avril inclusivement.
- La récolte est réalisée par une abatteuse multifonctionnelle avec une portée de 12 mètres, un porteur et des abatteurs manuels pour les zones sensibles.
- Priorité de déboisement de la bande de terrain à partir des installations de Stablex jusqu'à la cellule 6 et d'une bande d'environ 30 mètres de large autour de la moitié sud-est (définir mieux orientation) de la cellule 6 afin de procéder aux installations des infrastructures de gestion des eaux à la réception du certificat d'autorisation (CA) du MELCCFP.
- Reprise de l'abattage de la zone à l'intérieur du périmètre déboisé de la première moitié de la cellule 6 en septembre 2025.
- Outre l'installation des deux ouvrages amovibles avec appuis à l'extérieur des berges dans le sentier d'abattage et de débardage pour permettre à la machinerie d'accéder au réseau de chemin existant sur la cellule 6, aucun travaux de voirie n'aura lieu avant l'obtention du CA.

Éléments du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État discuté :

- Des ouvrages amovibles avec appuis à l'extérieur des berges peuvent être installés sur les sentiers d'abattage et de débardage.
- Comme discuté par téléphone lundi vers 16h00, contrairement à ce que nous avons dit vendredi sur le terrain, une exemption est prévue pour les détenteurs de permis pour des travaux d'utilité publique afin de circuler avec des engins forestiers à moins de 20 mètres d'une tourbière ouverte avec mare, d'un marais, d'un marécage arbustif riverain, d'un lac ou d'un cours d'eau permanent (article 32) et moins de 6 mètres en bordure d'une tourbière ouverte sans mare ou d'un cours d'eau intermittent (article 34).
 - Malgré cette exemption, il faut rappeler que l'eau s'écoulant dans les sentiers d'abattage ou de débardage qui canalisent les eaux de surface vers le réseau hydrographique doit être bloquée et détournée vers des zones de végétation situées à plus de 20 mètres d'une tourbière ouverte avec mare, d'un marais, d'un marécage riverain, d'un lac ou d'un cours d'eau (article 77).
- L'implantation d'une aire d'empilement est aussi interdite dans les 20 m d'une tourbière ouverte, d'un marais, d'un marécage arbustif riverain, d'un lac ou d'un cours d'eau. (article 124).
- Le diamètre minimum d'utilisation est de 9.1 cm (environ 3,5 pouces), voire la lettre de Jacinthe Brisson du 3 avril.
- Aucune interdiction RADF pour le déchiquetage des tiges de moins de 9.1 cm à moins de 20 mètres d'une tourbière ouverte, d'un marais, d'un marécage arbustif riverain, d'un lac ou d'un cours d'eau. Cependant, l'article 44 précise que les arbres et parties d'arbres qui tombent dans un lac ou un cours d'eau doivent être enlevés pour un titulaire de permis d'intervention délivré pour des travaux d'utilité publique lors de travaux de contrôle de la végétation. Il faut donc s'assurer que les résidus de déchiquetage ne retrouvent pas dans un cours d'eau.

- La hauteur maximale des souches est de 25 cm à partir du plus haut sol.
- Un ingénieur forestier doit confirmer la vidange des bois avant les travaux de décapages des sols.

Mesurage des bois

- Une rencontre spécifique avec l'équipe de mesurage des bois du MRNF est à prévoir à court terme.
 - Les coordonnées de la personne contact sont : François Audet, 819-425-6375 poste 702950, francois.audet@mrnf.gouv.qc.ca
- Un mesureur de bois devra estimer les volumes en forêt à la fin de chaque mois.
- Des projets de mesurage devront être demandés pour déterminer la méthode de mesurage des bois (généralement à destination).
- Des feuillets de transport seront nécessaires puisqu'il s'agit de forêt publique.
- Une boîte scellée devra être installée à la sortie du site pour le dépôt d'une copie des feuillets de transport.

Questions subsistantes à éclaircir :

1. Après l'émission du bail et du certificat d'autorisation environnemental, est-ce que la récolte des bois demeure sous la LADTF et le RADF?
2. Est-ce que la récolte des bois peut se faire avec la machinerie dans une tourbière ouverte, d'un marais ou d'un marécage arbustif riverain sur le site de la cellule 6 considérant le CA de Stablex permettant la destruction de ces milieux?

Je vous reviens dès que j'ai des éclaircissements sur les deux questions subsistantes.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou si vous avez des commentaires sur le contenu de ce courriel.

Bonne journée

Christian Gagnon, ing.f.

Coordonnateur régional aux opérations forestières
Direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
 150, rue Saint-Michel
 Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0
 Téléphone : 450 886-0916 #701017
 Télécopieur : 450 886-0977
christian.gagnon2@mrnf.gouv.qc.ca
<https://mrnf.gouv.qc.ca/>

Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Audet, François (14-15-DGfO)
Envoyé: 14 avril 2025 11:45
À: pierre.lego@stablex.com; benoit.rompre@stablex.com
Cc: Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG); Brisson, Jacinthe (DGGFSO-DG); Gilbert, Manon (14-15-DGfO)
Objet: Numéro de client Stablex pour mesurage et facturation.
Importance: Haute

Ressources naturelles et Forêts

Québec

Bonjour,

Comme discuté lors de notre rencontre en personne de jeudi le 10 avril 2025, voici votre numéro de client **23-24** servant au mesurage des bois et à la facturation.

BGA et autres clients		Type ☐ BGA		Type permis Permis d'utilité publique	
☐ No		☒ Autres clients			
Bénéficiaire		Stablex Canada Inc.		☒ Personne morale	
UAM guichet unique 151		Laurentides		☐ Personne physique	
No compte		Statut Actif		Adresse courriel GTR	
Facturé à l'adresse suivante		pierre.lego@stablex.com			
☒ Bénéficiaire		Adresse		760, Boulevard Industriel	
☐ Autre		Municipalité		Blainville	
		Code postal		J7C 3V4	

Le transfert des formulaires de transport (AT) qui vous ont été fournis (125) et que vous avez pris possession, seront facturés à raison de 0,15\$ chacun.

Dans l'attente du début du transport, un projet de mesurage vous sera fourni d'ici la fin du mois d'avril pour que vous puissiez déclarer les estimations de volumes récoltés. Et ce, au plus tard, la 5^e journée ouvrable du mois de mai 2025.

Merci et salutations!

François Audet

Coordonnateur sectoriel au mesurage des bois DGGFSO
Responsable de la gestion des volumes de la
Direction de la gestion des forêts
Laurentides-Lanaudière.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
289, Route 117, suite 1
Mont Tremblant (Québec) J8E 2X4
Tél. 819-425-6375 poste 702950
Courriel : francois.audet@mrnf.gouv.qc.ca

**Ressources naturelles
et Forêts**
Québec

Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Gagnon, Christian (14-15-DGfO)
Envoyé: 30 avril 2025 15:38
À: Lego, Pierre
Cc: Gagne, Pierre-Olivier; Vallée, Jessie (14-15-UG/Laurentides); Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG); Lamarche, Natacha (14-15-UG/Laurentides)
Objet: RE: Projet de déboisement sur le lot 2 272 801
Pièces jointes: FO_Demande_Initiale_Permis_autres_fins (1).doc **23-24**

Ressources naturelles et Forêts

Québec

Bonjour M. Légo,

Comme discuté par téléphone, voici les éléments requis pour obtenir un permis d'utilité publique (article 73, 3^e par., LADTF). Ceci est valide autant pour la cellule 6 suite à l'échéance des 7 mois prévus dans la [Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville](#) que pour le déboisement requis sur le lot 2 272 801 (à moins d'indication contraire au bail à valider).

- [Formulaire de demande](#) de permis d'intervention rempli et signé. (aussi en PJ)
- Carte de la zone de déboisement proposée.
- Fichier de formes (.shapefile) de la zone de déboisement.
- Un inventaire forestier des arbres commerciaux à couper, organisé par essence, volume et qualité (ABCD) et signé par un ingénieur forestier.
- Copie des autorisations obtenues des autres ministères justifiant la nécessité du déboisement.

La responsable de notre unité de gestion pour ces permis avec qui vous pourrez communiquer pour soumettre votre demande est :

Jessie Vallée
Technicienne forestière
Direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides
Direction générale de la gestion des forêts secteur Sud-Ouest
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
289, Route 117, suite 1
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X4
Téléphone : 819 425-6375, poste 702949
Jessie.vallee@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

Vous pouvez également consulter notre site internet à l'adresse suivante pour plus d'information : [Permis d'intervention pour réaliser des activités d'aménagement forestier dans la forêt publique | Gouvernement du Québec](#)

En espérant le tout à votre convenance,

Bonne journée

Christian Gagnon, ing.f.
Coordonnateur régional aux opérations forestières
Direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

150, rue Saint-Michel

Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0

Téléphone : 450 886-0916 #701017

Télécopieur : 450 886-0977

christian.gagnon2@mrnf.gouv.qc.ca

<https://mrnf.gouv.qc.ca/>

23-24

AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE, VOIR LES DOCUMENTS EN ANNEXE

A – IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Réservé au Ministère — numéro de dossier :

1

NOM :

NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE

2

À remplir s'il s'agit d'une personne morale, d'une association ou d'un groupe de personnes.

REPRÉSENTÉ(E) PAR :

Procuration ou résolution jointe ☐

NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT

FONCTION

3

Téléphone :

COORDONNÉES :
(demandeur ou représentant)

Courriel :

4

ADRESSE :
(demandeur ou représentant)

NUMÉRO

RUE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

5

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

À remplir si l'exécutant des travaux est différent du demandeur.

NOM :

NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE

Adresse :

NUMÉRO

RUE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

Téléphone :

Courriel :

B – NATURE DE LA DEMANDE

1

Type de permis d'intervention demandé (art. 73, LADTF)

Récolte de bois de chauffage à des fins commerciales

☐

Activités requises pour des travaux d'utilité publique

☐

Activités requises pour des travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole

☐

Activités réalisées par un titulaire de droits miniers aux fins d'exercer ses droits

☐

Activités réalisées par le titulaire d'un droit visé à l'article 15 de la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole (chapitre S-34.1) aux fins d'exercer son droit

☐

Activités réalisées dans le cadre d'un projet d'expérimentation ou de recherche

☐

2

Caractéristiques des interventions nécessaires à réaliser

Coupe de bois marchand

☐

Travaux sur chemin ou sentier

☐

Déboisement d'emprise pour l'implantation d'infrastructure

☐

Déboisement de ligne d'accès

☐

Travaux sur traverse de cours d'eau

☐

Autre

☐

Si autre :

Si autre :

Si autre :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêt

Avril 2023 - Page 1 sur 7

C – DESCRIPTION DES TRAVAUX

1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

[illegible]

2 ESTIMATION DES VOLUMES DE BOIS À RÉCOLTER

[illegible]

☐ Option 1 : Je déclare par ma signature que l'évaluation des volumes de bois présentée ci-dessus est conforme.

Numéro OIFQ
(facultatif)

NOM EN LETTRES MOULÉES

SIGNATURE (ingénieur forestier)

Année

Mois

Journ

☐ Option 2 : Ci-joint l'évaluation des volumes de bois approuvée par un ingénieur forestier membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) et appuyant l'estimation des volumes de bois à récolter inscrite sur ce formulaire.

3 TRAVAUX SUR CHEMIN OU SENTIER (voir annexes 1 et 3)

Chemin ☐Sentier ☐

Construction

1

Amélioration

1

Dimensions du chemin ou du sentier

Classe de chemin :

Largeur de la chaussée en mètres :

Longueur en mètres :

Largeur de l'emprise en mètres :

Traverse de cours d'eau

Pont

1

Type :

Largueur :

Largeur :

Ponceau*

7

Type :

Nombre :

Diamètre moyen :

* Pour évaluer les dimensions du ponceau, il est obligatoire d'avoir le calcul de débit, en vertu de l'article 101 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (chapitre A-18.1, r. 0.01) signé par un ingénieur ou un ingénieur forestier.

4

ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR UN TITULAIRE DE DROITS MINIERIS OU D'HYDROCARBURES

Type de droit :

Droit minier

☐

Droit d'hydrocarbure

☐

N° de droit :

☐ Ci-joint une copie du droit minier

Autorisation (art. 213, Loi sur les mines) — Cocher si la demande vise une autorisation en vertu de l'article 213 de la Loi sur les mines.

☐ Je déclare que ma demande répond à tous les critères d'obtention d'une autorisation en vertu de l'article 213 de la Loi sur les mines. Je joins à ce formulaire la description de l'ensemble des travaux nécessitant un déboisement ayant eu lieu sur le territoire visé et je confirme que les travaux demandés n'excéderont pas la limite de 2 % de déboisement total de la superficie boisée.

5

ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE D'UN PROJET D'EXPÉRIMENTATION OU DE RECHERCHE

Nom de l'établissement lié au projet :

NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE

Adresse :

NUMÉRO

RUE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

Téléphone :

Courriel :

☐ Ci-joint la description du projet de recherche élaboré par l'établissement mentionné.

6

PÉRIODE PRÉVUE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Début

Année

Mois

Jour

Fin

Année

Mois

Jour

D – LOCALISATION ET DIMENSION DU PROJET

1

Joignez une carte et un fichier numérique ou remplissez la section suivante.

Seulement les fichiers en format fichier de formes (*shapefile*), KML ou KMZ sont acceptés comme couche numérique.

Municipalité :

N° de bail :

Copie du bail

☐

Coordonnées :

GPS

☐

Autres

☐

Latitude ou nord :

Longitude ou est :

Projection :

MTM

☐

UTM

☐

Zone ou fuseau :

Système de référence géodésique :

NAD83

☐

Canton :

2

SUPERFICIE COUVERTE PAR L'ACTIVITÉ D'AMÉNAGEMENT FORESTIER À RÉALISER

Superficie (hectares) :

E – AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS POUR APPUYER LA DEMANDE

Liste des documents fournis pertinents à la localisation et pour appuyer la demande

F – DÉCLARATION

Je déclare avoir pris connaissance de l'information annexée au formulaire ainsi qu'avoir fourni les renseignements exacts. Dans le but de permettre l'évaluation de ma demande, je consens à ce que les documents que je dépose soient transmis à d'autres ministères et organismes publics si cela s'avérait nécessaire pour l'obtention d'avis sectoriels et pour la désignation des permis nécessaires à la réalisation du projet.

NOM EN LETTRES MOULÉES

SIGNATURE

Année

Mois

Jour

Ministère des Ressources naturelles et des Forêt

Avril 2023 - Page 3 sur 7

INFORMATION GÉNÉRALE

PERMIS D'INTERVENTION OU AUTORISATION EN MILIEU FORESTIER

Pour réaliser les activités d'aménagement dans les forêts du domaine de l'État, énoncées ci-après, il est nécessaire, au préalable, d'obtenir un permis d'intervention.

Activités d'aménagement répertoriées aux paragraphes 1°, 3° à 5° et 7° de l'article 73 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) pour lesquelles un permis d'intervention est nécessaire :

- la récolte de bois de chauffage à des fins commerciales;
- les activités requises pour des travaux d'utilité publique;
- les activités réalisées par un titulaire de droits miniers aux fins d'exercer ses droits;
- les activités réalisées par le titulaire d'un droit visé à l'article 15 de la Loi sur les hydrocarbures (chapitre H-4.2) aux fins d'exercer son droit;
- les activités requises pour des travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole;
- les activités réalisées dans le cadre d'un projet d'expérimentation ou de recherche.

Des conditions, des particularités, des coûts et des modalités de paiement sont propres à chaque type de permis. Nous vous suggérons de consulter notre site Web à l'adresse <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/permis-dintervention-et-autorisations/> afin d'obtenir plus d'informations concernant les types de permis que peut délivrer le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Échéance et validité du permis d'intervention

- Le **permis d'intervention** en milieu forestier est valide pour une période maximale de 12 mois, soit à partir de la date de la délivrance du permis ou selon les dates inscrites sur le permis. La période de validité prend fin au plus tard le 31 mars.

Documents nécessaires pour le traitement d'une demande

- Toute demande devra être accompagnée des documents mentionnés à l'annexe 1 pour que le Ministère puisse procéder à l'analyse de votre dossier.

Coût du permis ou de l'autorisation

- Le coût du permis ou de l'autorisation est établi selon le volume de bois (mètres cubes), le type d'essence, sa qualité ainsi que sa localisation. Les taux relatifs aux droits exigibles sont présentés dans la section [Tarification forestière](#)  du site Web du Bureau de mise en marché des bois (BMMB).
- Avant la délivrance du permis d'intervention, le Ministère vous informera de la somme que vous devrez acquitter pour son obtention ou il évaluera la somme à payer si un mesurage est exigé.
- Si le Ministère détermine qu'aucun mesurage des bois n'est nécessaire, le permis d'intervention ne sera délivré qu'à la réception du paiement que vous devrez faire parvenir à l'[unité de gestion](#) concernée. Aucun remboursement ne pourra être effectué, et ce, même si les volumes estimés n'ont pas tous été récoltés.

Le formulaire et les documents demandés pour le dépôt d'une demande doivent être transmis par courriel ou par la poste à l'[unité de gestion](#) du Ministère de la région concernée.

Pour toutes questions supplémentaires relatives à une demande de permis, vous pouvez communiquer directement avec l'[unité de gestion](#) du Ministère de la région concernée.

ANNEXE 1

Documents à joindre à la demande

Pour toute demande

- Le **formulaire** dûment rempli, signé et daté.
- Une **évaluation des volumes de bois** à récolter, signée par un ingénieur forestier.
- La **localisation** des travaux demandés, comme il est indiqué à l’annexe 3.
- Une **copie du droit** relatif à la demande (droit minier, droit d’hydrocarbure, claim, bail, etc.), le cas échéant.
- Une **description du projet** de recherche, le cas échéant.
- Une **procuration ou une résolution** si la demande est faite par le représentant du demandeur.
- Toute autre autorisation obtenue d’un autre ministère.

Estimation des bois à récolter

Veuillez communiquer avec l’[unité de gestion](#) la plus près de votre projet si vous désirez plus de renseignements sur la méthode d’estimation des bois à récolter.

Voici un exemple pour vous aider à remplir le tableau **C-2** :

Volume (m³)	Essence	Qualité	Destination
123	Épinette (ne pas inscrire SEPM)	C	Usine X

Si votre demande inclut l’installation de ponceaux

- Les détails du **calcul de débit** (y compris la délimitation du bassin versant) signés par un ingénieur forestier pour chacun des cours d’eau traversés. Veuillez vous référer au Règlement sur l’aménagement durable des forêts du domaine de l’État (RADF).
- Le détail de chacun des ponceaux à installer, dont leur type, leur diamètre et leur localisation.

Si votre demande inclut la construction de ponts

- Les **plans et devis** conformes à la l’[annexe 12](#) du RADF et à la [Norme relative aux ponts sur les terres du domaine de l’État](#) du pont doivent être déposés au Ministère avant la délivrance du permis.

Pour toutes questions supplémentaires relatives à une demande de permis, vous pouvez communiquer directement avec l’[unité de gestion](#) du Ministère de la région concernée.

ANNEXE 2

Format d’échange des données de localisation

Les formats de couche numérique demandés pour localiser les travaux sont les suivants :

- Fichier de formes (*shapefile*) (privilegié par le MFFP);
- KML ou KMZ.

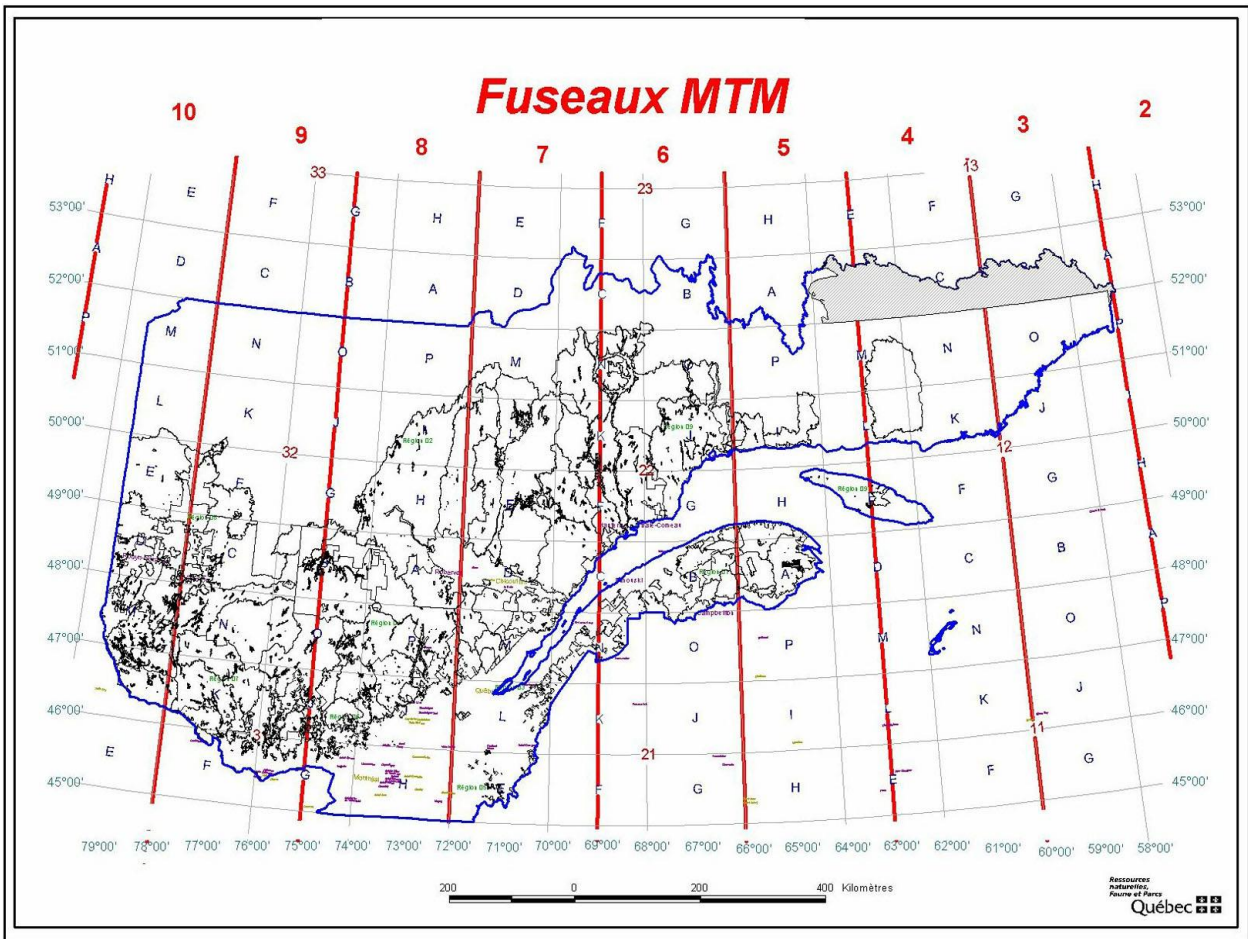
Le **fichier de formes** (*shapefile*) requis est composé de quatre fichiers dont les extensions précises sont les suivantes :

- un fichier .shp contenant les géométries des entités;
- un fichier .dbf contenant les données descriptives des entités;
- un fichier .shx contenant l’index de la géométrie;
- un fichier .prj contenant l’information sur le système de coordonnées.

Système de référence géodésique

La localisation des travaux doit être faite au moyen du système de référence géodésique NAD83, avec une référence géodésique en degrés, minutes, secondes. La projection transverse de Mercator modifiée (MTM) est à privilégier. Cette projection découpe le Québec en neuf fuseaux, comme l’illustre la figure 1.

FIGURE 1 – Fuseaux MTM



ANNEXE 3

Travaux sur un chemin multiusage ou un sentier sur les terres du domaine de l'État

L'ensemble des travaux sur un chemin multiusage ou sur un sentier devra être réalisé dans le respect du [Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État](#) ainsi que de son annexe 4 (caractéristiques des chemins selon leur classement). Consultez aussi ce règlement pour plus de détails, des définitions, des schémas et toute autre information pertinente.

Construction ou amélioration d'un chemin multiusage

- Ces travaux nécessitent une autorisation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 41 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF). Cette autorisation sera jointe au permis d'intervention demandé si ces travaux sont nécessaires pour la réalisation du projet pour lequel le permis est demandé.

Réfection d'un chemin multiusage

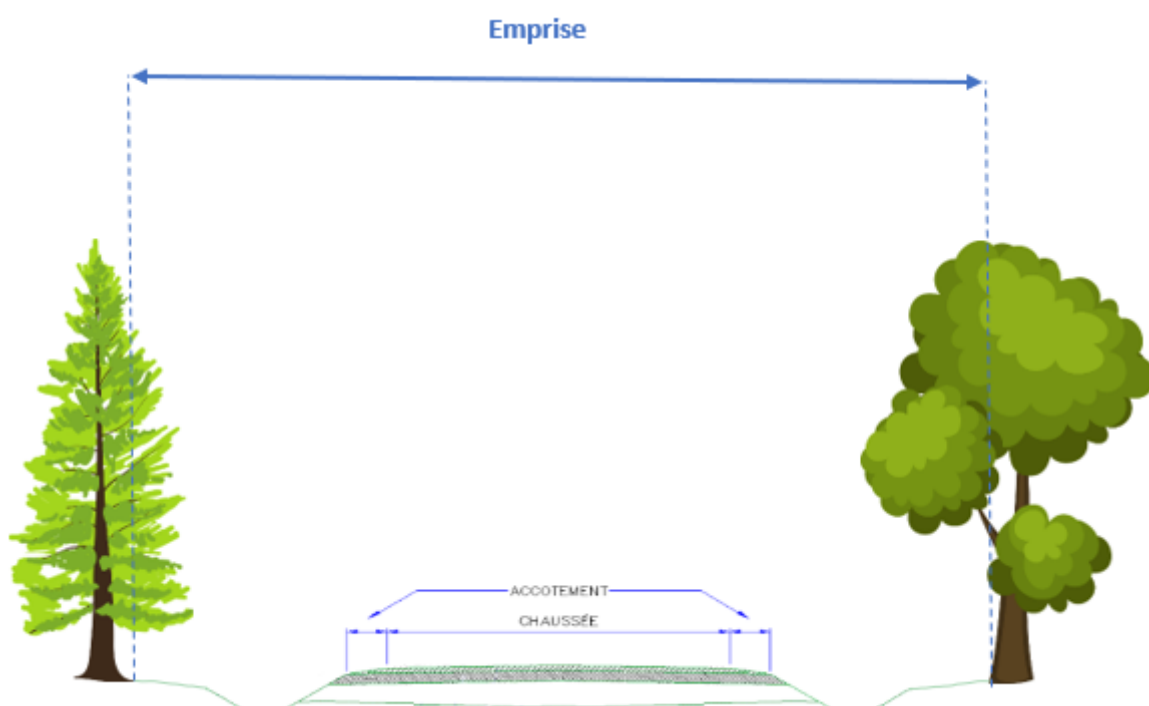
- Une autorisation n'est pas nécessaire pour ces travaux. Cependant, selon la réglementation en vigueur (RADF), sept jours avant le début des travaux, vous devez transmettre au Ministère un avis écrit détaillant la nature des travaux et leur localisation.
- Si les travaux de réfection du chemin nécessitent des activités de déboisement impliquant **la coupe d'arbres commerciaux, ces activités de déboisement doivent être autorisées par un permis d'intervention.**

Entretien d'un chemin multiusage

- Aucune autorisation n'est nécessaire pour l'entretien d'un chemin. Cependant, il est recommandé d'informer le MFFP de la nature des travaux, de leur localisation ainsi que de la date de réalisation.
- Si les travaux d'entretien du chemin nécessitent des activités de déboisement impliquant **la coupe d'arbres commerciaux, ces activités de déboisement doivent être autorisées par un permis d'intervention.**

Pour vérifier à quelle catégorie appartiennent les travaux à réaliser, veuillez vous référer à l'article 2 du RADF en consultant le site du Ministère à l'adresse suivante : <https://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/>.

FIGURE 2 – Distinction emprise/chaussée/accotement



Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Audet, François (14-15-DGfO)
Envoyé: 11 avril 2025 11:32
À: benoit.rompre@stablex.com
Objet: TR: Mesurage et destination des bois, dossier Stablex.

Importance: Haute

Bonjour M. Rompré,

Comme discuté hier, voici le courriel que j'ai fait parvenir à M. Légo concernant les différents éléments en lien avec le mesurage des bois, destination, facturation, etc...

Disponible pour informations supplémentaires au besoin.

Merci et salutations!

François Audet

Coordonnateur sectoriel au mesurage des bois DGGFSO
Responsable de la gestion des volumes de la
Direction de la gestion des forêts
Laurentides-Lanaudière.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

289, Route 117, suite 1

Mont Tremblant (Québec) J8E 2X4

Tél. 819-425-6375 poste 702950

Courriel : francois.audet@mrnf.gouv.qc.ca



De : Audet, François (14-15-DGfO)

Envoyé : 8 avril 2025 14:47

À : pierre.lego@stablex.com

Cc : Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG) <Guillaume.Godbout@mrnf.gouv.qc.ca>; Gilbert, Manon (14-15-DGfO) <Manon.Gilbert@mrnf.gouv.qc.ca>; Brisson, Jacinthe (DGGFSO-DG) <Jacinthe.Brisson@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : Mesurage et destination des bois, dossier Stablex.

Importance : Haute

Bonjour M. Légo,

Pour faire suite à mon appel téléphonique de ce matin, voici des informations complémentaires concernant le mesurage et la destination des bois.

- Le permis et /ou autorisation de récolte étant au nom de Stablex, vous aurez la responsabilité d'effectuer le mesurage des bois en votre nom.
 - Peu importe la destination choisie pour la transformation des volumes, les projets de mesurage qui y seront associés seront au nom de Stablex.

- Le MRNF pourra vous accompagner pour l'élaboration de vos demandes de mesurage.
 - En fonction des destinations, certaines usines pourraient aussi vous offrir du support pour la préparation de ces demandes.
- Les volumes doivent être transformés dans une usine du Québec.
 - En priorisant les usines présentes et/ou qui s'approvisionnent dans les Laurentides. La liste fournie précédemment est non exhaustive et vous pourrez destiner au besoin des volumes vers d'autres usines du Québec.
 - Il faudra cependant fournir au MRNF les destinations afin de déterminer avec vous les méthodes de mesurage qui seront les mieux adaptées pour définir les volumes par essence et qualités.
- Les volumes qui seront abattus et encore présents en forêt à la fin avril 2025 devront faire l'objet d'une estimation effectuée par un mesureur de bois licencié. Ces estimations devront être transmises au MRNF via les formulaires électroniques usuels au plus tard la 5^e journée ouvrable du mois de mai 2025.
 - Pour répondre à cette obligation, nous pourrons vous émettre un projet de mesurage temporaire si les destinations des bois ne sont pas encore identifiées lors de la prise de ces données.
 - Des firmes offrent le service de mesurage des bois servant à l'estimation des volumes. Sans prioriser aucune d'elles, je vous en fournis deux. Cependant vous avez la possibilité de choisir d'autres entreprises :
 - Nova Sylva Inc, 450-275-3256
 - Dendrotik, 418-653-5924
- En ce qui concerne le transport des bois.
 - [a-18.1, r. 5.1 - Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État](#)
 - Des formulaires d'autorisation de transport (AT) devront être remplis selon les critères définis aux articles 8, 11 et 12 du règlement.
 - Advenant que les destinataires ne vous en fournissent pas, le ministère pourra vous en vendre au coût de 0,15\$ par formulaire.
 - Au cours du transport, une copie du feuillet de transport doit être déposée à l'endroit indiqué dans un contenant scellé.
 - Un contenant scellé devra être installé à la limite des terres publiques.
 - Celui-ci devra respecter les spécifications indiquées à l'article 31 du règlement.
 - Ce contenant sera scellé avec un cadenas que le MRNF fournira avant le début du transport.
 - Il faut prévoir un accès en tout temps au contenant pour les vérificateurs du MRNF.
- Facturation des bois.
 - Les volumes transportés et mesurés au nom du client détenteur du projet de mesurage sont facturés la 6^e journée ouvrable de chaque mois.
 - La facturation est basée sur l'essence et qualité des bois mesurés.
 - La valeur marchande des bois sur pieds utilisée est celle de la période dans laquelle les bois ont été mesurés. [Bureau de mise en Marché des bois](#)

Je vous laisse regarder ces éléments. Vous pouvez communiquer avec moi par la suite pour tout besoin d'informations supplémentaires.

Selon vos disponibilités, nous pourrons aussi organiser avec vos responsables de chantier, une rencontre Teams pour en discuter.

Merci et salutations!

François Audet

Coordonnateur sectoriel au mesurage des bois DGGFSO
Responsable de la gestion des volumes de la
Direction de la gestion des forêts
Laurentides-Lanaudière.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

289, Route 117, suite 1

Mont Tremblant (Québec) J8E 2X4

Tél. 819-425-6375 poste 702950

Courriel : francois.audet@mrnf.gouv.qc.ca



23-24

De : Audet, François (14-15-DGFo) <Francois.Audet@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 avril 2025 10:11
À : Pierre Lego - US Ecology <pierre.lego@stablex.com>
Cc : Benoit Rompre - US Ecology <benoit.rompre@stablex.com>
Objet : Signature demande de mesurage pour production des estimés de volumes
Importance : Haute

Be Careful With This Message

The sender's identity could not be verified and someone may be impersonating the sender.

Report Suspicious

CAUTION: This email originated from outside of the organization. Do not click links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.

This Message Is From an External Sender

This message came from outside your organization.

Report Suspicious



Bonjour M. L  go,

Vous trouverez jointe    ce courriel une demande de mesurage pour la cr  ation d  un projet servant    la d  claration des estimations de volumes.

Svp, signer le document sous votre nom et me le retourner pour la compl  tude du dossier.

Je vous retournerai par la suite le num  ro d  unit   de compilation que le mesureur de bois devra utiliser pour d  clarer les estimations des volumes pr  sents en for  t.

Merci et salutations!

Fran  ois Audet

Coordonnateur sectoriel au mesurage des bois DGGFSO
Responsable de la gestion des volumes de la
Direction de la gestion des for  ts
Laurentides-Lanaudi  re.

Minist  re des Ressources naturelles et des For  ts.
289, Route 117, suite 1
Mont Tremblant (Qu  bec) J8E 2X4
T  l. 819-425-6375 poste 702950

Courriel : francois.audet@mrnf.gouv.qc.ca





RE: RE: Stablex / Projet de cellule 6

De Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>

Date Ven 2025-05-16 10:09

À **23-24** [redacted] Ste-Croix, Lucie (BSMATAS) <Lucie.Ste-Croix@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc 'mperron@republicservices.com' <mperron@republicservices.com>;
'svilleneuve@catapultecommunication.com' <svilleneuve@catapultecommunication.com>; [redacted]
23-24 Tremblay, Marc (BSMATAS) <Marc.Tremblay2@mrnf.gouv.qc.ca>

Bonjour,
Merci beaucoup de cette information.
Bonne journée

Stéphanie Morin

Directrice générale du territoire public

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323.4

Québec (Québec) G1H 6R1

Cellulaire : 418-655-4468

stephanie.morin@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca



Cercle
des jeunes leaders

23-24

23-24

23-24

De : Ste-Croix, Lucie (BSMATAS) <Lucie.Ste-Croix@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : mardi, avril 22, 2025 15:48

23-24

Cc : mperron@republicservices.com; silleneuve@catapultecommunication.com; [REDACTED]

23-24

Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : [EXT] RE: Stablex / Projet de cellule 6

**Ressources naturelles
et Forêts**

Québec 

Bonjour **23-24**

Nous vous ferons suivre une version non finale du bail au cours des prochaines semaines. La conclusion des travaux d'arpentage est nécessaire à la finalisation du bail et ces travaux devraient conclure plus tard ce printemps. Aucune action de la part de votre cliente n'est requise à cet égard.

Meilleures salutations,

Lucie Ste-Croix

Sous-ministre associée au Territoire et aux Affaires stratégiques

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Portable : 418-931-8433

lucie.ste-croix@mrnf.gouv.qc.ca

23-24

23-24



RE: Stablex / Projet de cellule 6

De Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>

Date Ven 2025-05-16 13:16

À Rompre, Benoit <BRompre@republicservices.com>; [REDACTED]
[REDACTED] 23-24 Ste-Croix, Lucie (BSMATAS) <Lucie.Ste-Croix@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc svilleneuve <svilleneuve@catapultecommunication.com>; [REDACTED] Tremblay,
Marc (BSMATAS) <Marc.Tremblay2@mrnf.gouv.qc.ca>; Lego, Pierre <PLego@republicservices.com>

Bonjour,
Merci de l'information.
Je m'occupe d'organiser une rencontre
Bonne fin de journée

Stéphanie Morin

Directrice générale du territoire public
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323.4
Québec (Québec) G1H 6R1
Cellulaire : 418-655-4468
stephanie.morin@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca



Cercle
des jeunes leaders

23-24

De : Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : Friday, May 16, 2025 10:58:33 AM

À : [REDACTED] Ste-Croix, Lucie (BSMATAS) <Lucie.Ste-

Croix@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc : Perron, Michel <MPerron@republicservices.com>; svilleneuve <svilleneuve@catapultecommunication.com>;

[REDACTED] Rompre, Benoit <BRompre@republicservices.com>; Tremblay, Marc (BSMATAS) <Marc.Tremblay2@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : RE: RE: Stablex / Projet de cellule 6

This Message Is From an External Sender
This message came from outside your organization.

[Report Suspicious](#)

Ressources naturelles
et Forêts

Québec 

Bonjour,

Concernant votre demande, nous pourrions organiser une rencontre avec monsieur Rompré afin de bien capter vos préoccupations et les communiquer efficacement à l'arpenteur-géomètre qui sera désigné pour faire le travail.

À cet effet, est-ce que monsieur Rompré pourrait me transmettre quelques disponibilités la semaine prochaine?

Merci de votre collaboration

Stéphanie Morin

Directrice générale du territoire public

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323.4

Québec (Québec) G1H 6R1

Cellulaire : 418-655-4468

stephanie.morin@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca



Cercle
des jeunes leaders

23-24

23-24

place des systèmes de contrôle des eaux de chantier permanents	
11. Construction d'une paroi étanche périphérique incluant l'essouchage et le décapage de la surface périphérique nécessaire et l'installation de clôtures	Mi-juin à septembre
12. Construction du chemin d'accès (en parallèle des étapes précédentes) incluant l'essouchage, le décapage, les ponceaux, les conduites souterraines pour la gestions des eaux et lixiviats, les clôtures, fondations de la chaussé, membrane d'étanchéité sous la chaussé et le fossé	Mi-juin à décembre
13. Installation des barrières et des trappes à sédiments et bermes filtrantes et capture et relocalisation des poissons dans les fossés	Juillet 2025
14. Préparation du terrain sur la surface à l'intérieur du périmètre incluant l'abaissement de la nappe phréatique, la démolition des bâtiments existants, le déboisement, l'essouchage et le décapage	Septembre à décembre

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez recevoir, Mme Ste-Croix, nos meilleures salutations,



Dominique Amyot-Bilodeau

Associé | Partner

T: 418-521-3051

C: 514-679-7097

E: damyotbilodeau@mccarthy.ca

McCarthy Tétrault LLP

500, Grande Allée Est

9e étage

Québec QC G1R 2J7

De : Ste-Croix, Lucie (BSMATAS) <Lucie.Ste-Croix@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : mardi, avril 22, 2025 15:48

À : Amyot-Bilodeau, Dominique <damyotbilodeau@mccarthy.ca>

Cc : mperron@republicservices.com; silleneuve@catapultecommunication.com; Jacques, Joannie <jjacques@mccarthy.ca>; Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : [EXT] RE: Stablex / Projet de cellule 6

**Ressources naturelles
et Forêts**

Québec 

Bonjour Me Amyot-Bilodeau,

Nous vous ferons suivre une version non finale du bail au cours des prochaines semaines. La conclusion des travaux d'arpentage est nécessaire à la finalisation du bail et ces travaux devraient conclure plus tard ce printemps. Aucune action de la part de votre cliente n'est requise à cet égard.

Meilleures salutations,

Lucie Ste-Croix**Sous-ministre associée au Territoire et aux Affaires stratégiques****Ministère des Ressources naturelles et des Forêts****Portable : 418-931-8433**lucie.ste-croix@mrnf.gouv.qc.ca**De :** Amyot-Bilodeau, Dominique <damyotbilodeau@mccarthy.ca>**Envoyé :** 17 avril 2025 16:09**À :** Ste-Croix, Lucie (BSMATAS) <Lucie.Ste-Croix@mrnf.gouv.qc.ca>**Cc :** mperron@republicservices.com; svilleneuve@catapultcommunication.com; Jacques, Joannie <jjacques@mccarthy.ca>; Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>**Objet :** Stablex / Projet de cellule 6

Bonjour Mme Ste-Croix,

En suivi à la décision rendue hier par la Cour d'appel dans le dossier de la cellule #6, de même qu'à la fin des travaux initiaux de déboisement, seriez-vous en mesure de nous indiquer si notre cliente peut s'attendre à recevoir prochainement une proposition de bail de la part du MRNF pour les fins de ce projet? Si vous êtes dans l'attente d'informations additionnelles de la part de Stablex à cet égard, merci de nous l'indiquer et nous ferons le nécessaire afin de vous transmettre le tout dans les meilleurs délais.

Meilleures salutations,

**Dominique Amyot-Bilodeau**

Associé | Partner

T: 418-521-3051

C: 514-679-7097

E: damyotbilodeau@mccarthy.ca**McCarthy Tétrault LLP**

500, Grande Allée Est

9e étage

Québec QC G1R 2J7

Ce courriel peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle ou protégée contre la divulgation. L'envoi de ce courriel qui est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ne constitue pas une renonciation à un droit de quelque nature que ce soit. Toute utilisation, transmission ou copie non autorisée de ce courriel est interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser l'expéditeur et détruire toute copie en votre possession. Notre politique de confidentialité est affichée à l'adresse {www.mccarthy.ca}. Cliquez ici si vous voulez vous [désabonner](#) de la réception des messages électroniques commerciaux de McCarthy Tétrault. Veuillez prendre en note que vous continuerez de recevoir des messages électroniques non commerciaux de notre part, comme des relevés de compte, des factures, des communications aux clients et d'autres communications électroniques factuelles similaires. This e-mail may contain information that is privileged, confidential and/or exempt from disclosure. No waiver whatsoever is intended by sending this e-mail which is intended only for the named recipient(s). Unauthorized use, dissemination or copying is prohibited. If you receive this email in error, please notify the sender and destroy all copies of this e-mail. Our privacy policy is available at {www.mccarthy.ca}. Click here to [unsubscribe](#) from commercial electronic messages. Please note that you will continue to receive non-commercial electronic messages, such as account statements, invoices, client communications, and other similar factual electronic communications. Suite 5300, TD Bank Tower, Box 48, 66 Wellington Street West, Toronto, ON M5K 1E6

External Email: Exercise caution before clicking links or opening attachments | **Courriel externe:** Soyez prudent avant de cliquer sur des liens ou d'ouvrir des pièces jointes

Ce courriel peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle ou protégée contre la divulgation. L'envoi de ce courriel qui est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ne constitue pas une renonciation à un droit de quelque nature que ce soit. Toute utilisation, transmission ou copie non autorisée de ce courriel est interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser l'expéditeur et détruire toute copie en votre possession. Notre politique de confidentialité est affichée à l'adresse {www.mccarthy.ca}. Cliquez ici si vous voulez vous [désabonner](#) de la réception des messages électroniques commerciaux de McCarthy Tétrault. Veuillez prendre en note que vous continuerez de recevoir des messages électroniques non commerciaux de notre part, comme des relevés de compte, des factures, des communications aux clients et d'autres communications électroniques factuelles similaires. This e-mail may contain information that is privileged, confidential and/or exempt from disclosure. No waiver whatsoever is intended by sending this e-mail which is intended only for the named recipient(s). Unauthorized use, dissemination or copying is prohibited. If you receive this email in error, please notify the sender and destroy all copies of this e-mail. Our privacy policy is available at {www.mccarthy.ca}. Click here to [unsubscribe](#) from commercial electronic messages. Please note that you will continue to receive non-commercial electronic messages, such as account statements, invoices, client communications, and other similar factual electronic communications. Suite 5300, TD Bank Tower, Box 48, 66 Wellington Street West, Toronto, ON M5K 1E6

Mathieu, Catherine (DGTP)

Objet:	Arpentage du terrain à Blainville - Préoccupations de Stablex
Lieu:	Réunion Microsoft Teams
Début:	mar. 2025-05-20 15:00
Fin:	mar. 2025-05-20 15:30
Périodicité:	(néant)
État de la réunion:	Organisateur de la réunion
Organisateur:	Morin, Stéphanie (DGTP)
Participants obligatoires:	Morin, Stéphanie (DGTP); Rompre, Benoit; Savard, Vincent (DGAC); Fournier, Bruno (DGAC)
Participants facultatifs:	Lego, Pierre

Microsoft Teams [Besoin d'aide ?](#)

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 263 339 915 128 1

Code secret : 7BK6rH9s

Pour les organisateurs : [Options de réunion](#)



Bail - Stablex

Organizer	Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>
Heure de réunion	Cet événement a eu lieu le Il y a 2 mois (Lun 2025-07-21 14:00 - 15:00)
Emplacement	Réunion Microsoft Teams
Ma réponse	Accepté
Participants obligatoires	Morin, Stéphanie (DGTP), 23-24 Desgagné, Sabrina (DAJ), Asselin, Marie-Claude (DAJ), Roy, Mathilde (DGTP), 'mperron@republicservices.com'
Message envoyé	Ven 2025-06-20 16:39

Microsoft Teams [Besoin d'aide ?](#)

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 254 713 879 736

Code secret : 

Pour les organisateurs : [Options de réunion](#)



RE: Stablex / TR: [EXT] RE: Relevé d'arpentage

De Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>

Date Jeu 2025-07-31 14:59

À

23-24

Cc

Lego, Pierre <PLego@republicservices.com>;
Rompre, Benoit <BRompre@republicservices.com>; Roy, Mathilde (DGTP) <Mathilde.Roy@mrnf.gouv.qc.ca>;
Desgagné, Sabrina (DAJ) <Sabrina.Desgagne@mrnf.gouv.qc.ca>; Asselin, Marie-Claude (DAJ) <Marie-Claude.Asselin@mrnf.gouv.qc.ca>

 1 pièce jointe (179 ko)

AOR55145102.dxf;

Bonjour,
Voici le fichier DXF contenant la géométrie arpentée dans le cadre de ce dossier.
Au cas où cette information soit requise, la géométrie est en NAD83 SCRS MTM fuseau 8.

N'hésitez pas s'il y a autre chose,

Bonne fin de journée!

Stéphanie Morin

Directrice générale du territoire public

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323.4

Québec (Québec) G1H 6R1

Cellulaire : 418-655-4468

stephanie.morin@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca



Cercle
des jeunes leaders

De : Morin, Stéphanie (DGTP)

Envoyé : 31 juillet 2025 14:31

À : **23-24**

Cc :

Lego, Pierre <PLego@republicservices.com>;
Rompre, Benoit <BRompre@republicservices.com>; Roy, Mathilde (DGTP) <Mathilde.Roy@mrnf.gouv.qc.ca>;
Desgagné, Sabrina (DAJ) <Sabrina.Desgagne@mrnf.gouv.qc.ca>; Asselin, Marie-Claude (DAJ) <Marie-Claude.Asselin@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Stablex / TR: [EXT] RE: Relevé d'arpentage

Bonjour,

Nous n'avons pas les fichiers KMZ qui sont utilisés pour des applications comme Google Earth ou des GPS. Nous regardons si nous pouvons fournir les fichiers DGN. Je vous reviens avec l'information.

23-24

Bonne fin de journée

Stéphanie Morin

Directrice générale du territoire public

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323.4

Québec (Québec) G1H 6R1

Cellulaire : 418-655-4468

stephanie.morin@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca



Cercle
des jeunes leaders

23-24

23-24

De : Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : mardi, juillet 22, 2025 13:58
À : Lego, Pierre <PLego@republicservices.com>; Rompre, Benoit <BRompre@republicservices.com>
Cc : **23-24**; Roy, Mathilde (DGTP) <Mathilde.Roy@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : [EXT] RE: Relevé d'arpentage

**Ressources naturelles
et Forêts**

Québec 

Bonjour,
Voici le rapport d'arpentage qui convient au MRNF.
Bonne fin de journée

Stéphanie Morin

Directrice générale du territoire public
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323.4
Québec (Québec) G1H 6R1
Cellulaire : 418-655-4468
stephanie.morin@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca



Cercle
des jeunes leaders

23-24

23-24

De : Savard, Vincent (DGAC) <Vincent.Savard@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 2 juillet 2025 16:24

À : Rompre, Benoit <BRompre@republicservices.com>

Cc : Tétreault, Geneviève (DGAC) <Genevieve.Tetreault@mrnf.gouv.qc.ca>; Nielly-Thibault, Amigaël (DGAC) <Amigael.Nielly-Thibault@mrnf.gouv.qc.ca>; Fournier, Bruno (DGAC) <Bruno.Fournier@mrnf.gouv.qc.ca>; Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>; Lego, Pierre <PLego@republicservices.com>; Amyot-
23-24 ; Lévesque2, Julie (DGAC)

<Julie.Levesque2@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Relevé d'arpentage

This Message Is From an External Sender

This message came from outside your organization.

[Report Suspicious](#)

**Ressources naturelles
et Forêts**

Québec 

Bonjour M. Rompré,

Nous devrions recevoir une première version des documents préliminaires au cours de la semaine prochaine.

Bonne journée!

Vincent Savard a.-g.

Chef du Service de l'arpentage et des limites territoriales

Bureau de l'arpenteur général et du cadastre

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e avenue Ouest, local G-309

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6263 , poste 702432

vincent.savard@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

23-24



23-24



De : Savard, Vincent (DGAC) <Vincent.Savard@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 9 juin 2025 14:25

23-24



This Message Is From an External Sender[Report Suspicious](#)

This message came from outside your organization.



Bonjour M. Rompré,

Voici les personnes qui vont accéder au site pour les relevés d'arpentage :

Équipe terrain :

- Olivier Cléroux
- Pierre-Luc Dionne

Arpenteur-géomètre / superviseur :

- Louis Daoust

M. Daoust et M. Cléroux vont se présenter demain, le 10 juin, pour une visite d'exploration afin de planifier les travaux. Les travaux d'arpentage débuteront le jeudi 12 juin.

Bonne journée!

Vincent Savard a.-g.

Chef du Service de l'arpentage et des limites territoriales

Bureau de l'arpenteur général et du cadastre

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e avenue Ouest, local G-309

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6263 , poste 702432

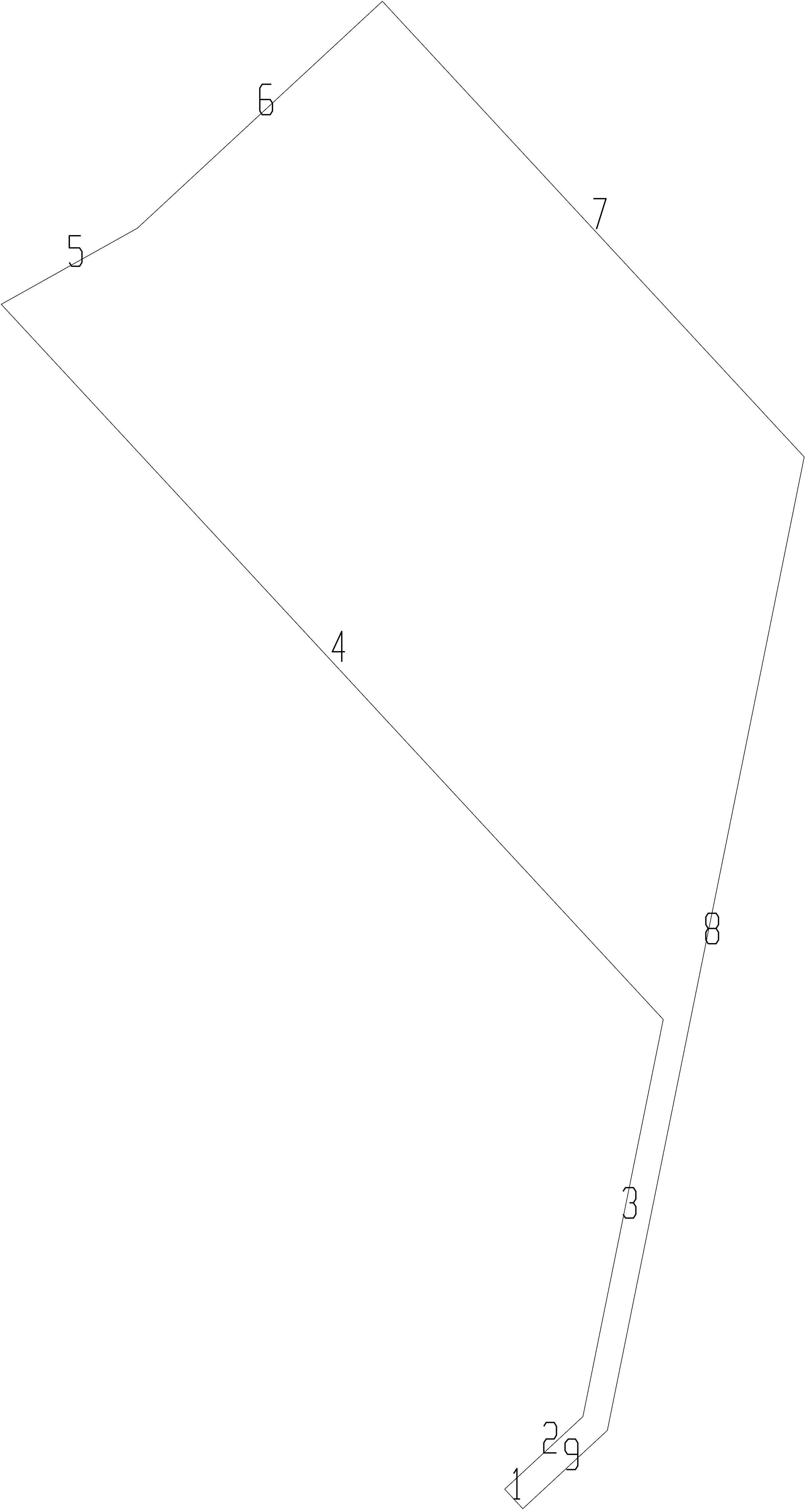
vincent.savard@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca

External Email: Exercise caution before clicking links or opening attachments | **Courriel externe:** Soyez prudent avant de cliquer sur des liens ou d'ouvrir des pièces jointes

Ce courriel peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle ou protégée contre la divulgation. L'envoi de ce courriel qui est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ne constitue pas une renonciation à un droit de quelque nature que ce soit. Toute utilisation, transmission ou copie non autorisée de ce courriel est interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser l'expéditeur et détruire toute copie en votre possession. Notre politique de confidentialité est affichée à l'adresse {www.mccarthy.ca}. Cliquez ici si vous voulez vous [désabonner](#) de la réception des messages électroniques commerciaux de McCarthy Tétrault. Veuillez prendre en note que vous continuerez de recevoir des messages électroniques non commerciaux de notre part, comme des relevés de compte, des factures, des communications aux clients et d'autres communications électroniques factuelles similaires. This e-mail may contain information that is privileged, confidential and/or exempt from disclosure. No waiver whatsoever is intended by sending this e-mail which is intended only for the named recipient(s). Unauthorized use, dissemination or copying is prohibited. If you receive this email in error, please notify the sender and destroy all copies of this e-mail. Our privacy policy is available at {www.mccarthy.ca}. Click here to [unsubscribe](#) from commercial electronic messages. Please note that you will continue to receive non-commercial electronic messages, such as account statements, invoices, client communications, and other similar factual

electronic communications. Suite 5300, TD Bank Tower, Box 48, 66 Wellington Street West,
Toronto, ON M5K 1E6





Outlook

RE: Stablex / TR: [EXT] RE: Relevé d'arpentage

De Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>**Date** Mar 2025-08-12 09:29**À** Rompre, Benoit <BRompre@republicservices.com>**Cc** [REDACTED] Lego, Pierre <PLego@republicservices.com>;
Roy, Mathilde (DGTP) <Mathilde.Roy@mrnf.gouv.qc.ca>; Desgagné, Sabrina (DAJ)
<Sabrina.Desgagne@mrnf.gouv.qc.ca>; Asselin, Marie-Claude (DAJ) <Marie-Claude.Asselin@mrnf.gouv.qc.ca>;
Fournier, Bruno (DGAC) <Bruno.Fournier@mrnf.gouv.qc.ca>; [REDACTED]

Bonjour,
Merci de votre retour
Bonne fin de journée

Stéphanie Morin

Directrice générale du territoire public

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323.4

Québec (Québec) G1H 6R1

Cellulaire : 418-655-4468

stephanie.morin@mrnf.gouv.qc.camrnf.gouv.qc.caCercle
des jeunes leaders

De : Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 août 2025 15:00

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED] Lego, Pierre <PLego@republicservices.com>; Rompre, Benoit <BRompre@republicservices.com>; Roy, Mathilde (DGTP) <Mathilde.Roy@mrnf.gouv.qc.ca>; Desgagné, Sabrina (DAJ) <Sabrina.Desgagne@mrnf.gouv.qc.ca>; Asselin, Marie-Claude (DAJ) <Marie-Claude.Asselin@mrnf.gouv.qc.ca>; Fournier, Bruno (DGAC) <Bruno.Fournier@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Stablex / TR: [EXT] RE: Relevé d'arpentage

This Message Is From an External Sender

This message came from outside your organization.

[Report Suspicious](#)

**Ressources naturelles
et Forêts**

Québec 

Bonjour,

Je voulais savoir si vous aviez des questions complémentaires en lien avec mes 2 derniers courriels? Au cours de la semaine prochaine, nous finaliserons le dossier de l'arpentage du terrain. Merci de me revenir rapidement si vous avez des questions.

Bonne fin de journée

Stéphanie Morin

Directrice générale du territoire public

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323.4

Québec (Québec) G1H 6R1

Cellulaire : 418-655-4468

stephanie.morin@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca



De : Morin, Stéphanie (DGTP)

Envoyé : 31 juillet 2025 14:59

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED] Lego, Pierre <PLego@republicservices.com>; Rompre, Benoit <BRompre@republicservices.com>; Roy, Mathilde (DGTP) <Mathilde.Roy@mrnf.gouv.qc.ca>; Desgagné, Sabrina (DAJ) <Sabrina.Desgagne@mrnf.gouv.qc.ca>; Asselin, Marie-Claude (DAJ) <Marie-Claude.Asselin@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Stablex / TR: [EXT] RE: Relevé d'arpentage

Bonjour,

Voici le fichier DXF contenant la géométrie arpentée dans le cadre de ce dossier.

Au cas où cette information soit requise, la géométrie est en NAD83 SCRS MTM fuseau 8.

N'hésitez pas s'il y a autre chose,

Bonne fin de journée!

Stéphanie Morin

Directrice générale du territoire public

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323.4

Québec (Québec) G1H 6R1

Cellulaire : 418-655-4468

stephanie.morin@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca



De : Morin, Stéphanie (DGTP)

Envoyé : 31 juillet 2025 14:31



**Arpentage d'une partie du lot 6 375 021
du cadastre du Québec**

Bois-des-Filion, le 3 juillet 2025

Par : Louis Daoust,
Arpenteur-géomètre
matricule : 1605

Minute : 6750

Dossier BAGQ : 551451
Dossier a.-g. : 2885-1

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'arpentage	3
Liste des coordonnées SCOPQ, NAD83 (SCRS)	10
Photographies	22

RAPPORT D'ARPENTAGE

Introduction

Pour faire suite au mandat que m'a confié LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, pour et au nom du gouvernement du Québec, j'ai obtenu par le fait même l'autorisation de procéder à l'arpentage du terrain requis par mon client. Cet arpentage est requis afin de décrire une partie du lot 6 375 021 du cadastre du Québec, laquelle parcelle servira à publier un acte de location.

Travaux exécutés

Pour réaliser le présent arpentage, j'ai effectué les recherches au registre foncier et j'ai examiné les titres, les plans de cadastre et les documents d'arpentage en rapport avec le présent immeuble.

J'ai notamment consulté les documents d'arpentage suivants :

- Après avoir effectué l'historique cadastral du lot 6 375 021, j'ai examiné les documents d'arpentage sur les lots qu'il remplace depuis la création de ce lot jusqu'aux lots originaires, soient les lots 6 375 021, 5 860 864, 5 685 651 et 2 272 812 du cadastre du Québec, ainsi que sur le lot 828-1 et les lots 804 à 809, 811 à 813, 828 à 830, 832 à 840 et 953 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville ;
- Le plan d'arpentage préparé par Roland Lemay, a.-g., portant la minute 4490, en date du 15 février 1989, présentant l'arpentage, entre autres, des lots 828 et 830 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville ;
- Le plan d'arpentage préparé par Roland Lemay, a.-g., portant la minute 6734, en date du 22 février 1995, présentant l'arpentage, entre autres, des lots 805, 828 à 830 et 832 à 844 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville ;
- Le plan d'arpentage préparé par Pierre-Yves Clément, a.-g., portant la minute 2560, en date du 26 août 1996.

Lors des travaux d'arpentage sur les lieux, nous avons localisé différents éléments d'occupation, notamment les éléments suivants :

- Un repère d'arpentage de Gendron Lefebvre, a.-g., localisé au coin nord du lot 5 606 835 au point 303 ;
- Un repère d'arpentage de Jacques Noury, a.-g., localisé au coin sud du lot 2 274 134 au point 478 ;
- Un repère d'arpentage de Gendron Lefebvre, a.-g., localisé de long de la limite séparative des lots 2 272 801 et 2 274 347 au point 468 ;
- Des repères d'arpentage d'Ève St-Pierre, a.-g., localisés aux coins nord et est du lot 2 274 347 aux points 467 et 466, ainsi que dans la limite séparative des lots 2 274 133 et 6 375 021 aux points 475, 473, 195 et 451 ;
- Les divers chemins existants sur les lieux, notamment ceux localisés dans les parties nord-est et sud-est de la partie du lot 6 375 021 faisant l'objet des présentes.

Lors de l'analyse foncière, j'ai examiné différents documents, notamment les documents suivants :

- L'acte de concession entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville de Blainville inscrit au registre foncier sous le numéro 1 091 173, ainsi que les plans l'accompagnant, préparés par Roland Lemay, a.-g., portant les minutes 4490 et 6734 ;
- L'acte d'échange entre la Ville de Blainville et Sa Majesté du Chef du Québec inscrit au registre foncier sous le numéro 1 128 185 ;
- Le plan cadastral du lot 1469 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Suite aux recherches sur les titres de propriété, aux levés au terrain et à l'analyse foncières, j'ai constaté les faits suivants :

- La limite cadastrale entre les lots 2 274 133 et 6 375 021 est confirmée par les repères d'arpentage d'Ève St-Pierre, a.-g., localisés aux points 475, 473, 195 et 451 ;
- La position cadastrale du lot 2 274 134, est confirmée par le rattachement géodésique inscrit sur le plan cadastral du lot qu'il remplace, étant le lot 1469 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, ainsi que par le repère d'arpentage de Jacques Noury, a.-g., localisé au coin Sud dudit lot 2 274 134 au point 478 ;
- La position cadastrale du lot 2 272 801, est confirmée dans sa partie nord-ouest par le repère d'arpentage d'Ève St-Pierre, a.-g., localisé au point 466, et celui de Gendron Lefebvre au point 468. Par contre, dans sa limite sud-est j'ai constaté une divergence concernant la distance de la limite commune des lots 2 272 801 et 2 274 134, où nous retrouvons une distance de 636,88 mètres au plan cadastral du Québec, alors que l'information indiquée au plan cadastral dudit lot 1469 et à l'acte d'échange numéro 1 128 185 accordent une distance de 627,84 mètres.

En effet, nous retrouvons sur le plan cadastral du lot 1469 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville une distance de 401,16 mètres pour la limite sud-est de la partie du lot 804 du même cadastre, tandis que nous retrouvons à l'acte 1 128 185 une distance de 226,68 mètres pour la limite sud-est de la partie du lot 805 du même cadastre, soit un total de 627,84 mètres ($401,16 + 226,68 = 627,84$ mètres).

Cette situation fait en sorte que l'extrémité sud-est de la limite nord-est calculée du lot 2 272 801 est située plus au sud-ouest de 9,04 mètres ($636,88 - 627,84 = 9,04$ mètres) que la limite cadastrale dudit lot 2 272 801.

Cette position calculée par la limite nord-est du lot 2 272 801 est confirmée par l'occupation de la clôture localisée aux points 1, 2, 469 et 464 située parallèlement et à 15 mètres au nord-est de ladite limite nord-est du lot 2 272 801. Cette distance de 15 mètres correspond à la largeur de la servitude pour écran végétal inscrite à l'acte 1 128 186.

Une modification cadastrale de la limite séparative des lots 2 272 801 et 6 375 021 devrait être initiée afin de régulariser cette situation cadastrale.

De ce qui précède, j'ai déterminé les limites de la partie du lot 6 375 021 faisant l'objet des présentes, comme suit :

- La limite sud-ouest, identifiée par les points 487 et 488, a été positionnée en s'appuyant sur le plan d'arpentage préparé par Pierre-Yves Clément, a.-g., portant la minute 2560, en date du 26 août 1996, sur l'information inscrite au plan cadastral du lot 1469 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville et sur l'acte d'échange numéro 1 128 185 ;
- La limite nord-ouest, identifiée par les points 488 et 489, a été positionnée à une distance de 35,00 mètres et parallèlement à la limite nord-ouest du lot 2 274 134 ;
- La limite ouest, identifiée par les points 489 et 491, a été positionnée à une distance de 30,00 mètres du centre ligne de l'assiette du chemin existant à cet endroit et localisé à l'est de ladite limite ouest ;
- La limite sud-ouest, identifiée par les points 491 et 493, a été positionnée à une distance de 17,50 mètres du centre ligne de l'assiette du chemin existant à cet endroit et localisé au nord-est de ladite limite sud-ouest ;
- Les limites nord-ouest, identifiées par les points 493 et 494, et les points 494 et 480, ont été positionnées dans les limites séparatives des lots 2 274 133 et 6 375 021 ;
- La limite nord-est, identifiée par les points 480 et 482, a été positionnée à une distance de 95,00 mètres du centre ligne de l'assiette du chemin existant à cet endroit et localisé au sud-ouest de ladite limite nord-est ;
- La limite est, identifiée par les points 482 et 486, a été positionnée à une distance de 5,00 mètres du centre ligne de l'assiette du chemin existant à cet endroit et localisé à l'ouest de ladite limite est ;
- La limite sud-est, identifiée par les points 486 et 487, a été positionnée dans la limite séparative des lots 2 274 134 et 6 375 021.

Dans la détermination de la limite sud-ouest, identifiée par les points 491 et 493, et de la limite nord-est, identifiée par les points 480 et 482, considérant que l'orientation de celles-ci proviennent du centre ligne de chemins en gravier plus ou moins droits, considérant également que l'orientation de celles-ci s'approche de l'orientation de la limite séparative des lots 2 272 801 et 6 375 021, nous avons apporté une correction mineure afin d'établir l'orientation desdites limites sud-ouest et nord-est parallèlement à l'orientation de la limite séparative des dits lots 2 272 801 et 6 375 021.

Il faut également mentionner que la limite sud-est identifiée par les points 486 et 487, et la limite nord-ouest identifiée par les points 488 et 489, sont aussi parallèles.

Facteur combiné

Le facteur combiné utilisé a pour valeur 0.9999030. Il est fonction du facteur altimétrique et du facteur échelle, lesquels ont été déterminés de la manière indiquée ci-après.

Le facteur altimétrique considéré est égal à 0.9999939, basé sur une altitude moyenne du territoire qui fait l'objet de l'arpentage de 70.294 mètres (altitude orthométrique - H) et en tenant compte de l'ondulation du géoïde (N) dans le secteur en cause.

Le facteur échelle considéré est égal à 0.9999091. L'altitude orthométrique moyenne du site étant d'environ 70.294 mètres et l'ondulation du géoïde étant de -31.306 mètres à cet endroit, cela nous amène à déduire un facteur altimétrique de 0.9999939. La valeur de X dans le système de référence SCOPQ (NAD 83 SCRS) aux environs du centre de notre étude est de 277557.721 mètres pour une latitude de 45° 40' 54.65553", cela nous amène à déduire un facteur échelle de 0.9999091. En conséquence, un facteur combiné de 0.9999030 a été utilisé pour la réduction des distances terrain sur la surface de projection MTM utilisée.

Généralités

Le relevé terrain a été exécuté sur les lieux du 11 juin au 2 juillet 2025, par Olivier Cléroux et Pierre-Luc Dionne, sous ma supervision immédiate.

Pour ces travaux, nous avons utilisé un GPS GS16 avec un contrôleur CS20 de marque Leica, en utilisant le réseau intégré de stations permanentes SmartNet de Leica (Hexagon), à partir du point géodésique M13KM081.

Les directions indiquées sur le présent plan sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83 (SCRS) (fuseau 8, méridien central 73° 30').

Lors des levés au terrain, nous n'avons pas constaté la présence d'empiétement apparent, exercé ou souffert, sur les lots arpentés.

L'exécution des travaux d'arpentage sur le terrain, de même que le contenu du présent carnet d'arpentage et du plan qui l'accompagne, sont conformes aux instructions de l'arpenteur général du Québec.

Préparé à Bois-des-Filion, le 3 juillet 2025.

「

Signé numériquement par :

」

Louis Daoust
Arpenteur-géomètre

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général
du Québec.

ZONE RESERVEE POUR
LA SIGNATURE NUMERIQUE
DU CERTIFICAT DE DEPOT PAR
L'ARPENTEUR GENERAL DU QUEBEC

Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à
délivrer des copies conformes de ce document.

Copie conforme de l'original, le

.....
Pour l'arpenteur général du Québec

LISTE DES COORDONNÉES SCOPQ, NAD 83 (SCRS)

FUSEAU 8, MÉRIDIEN CENTRAL 73° 30'

FACTEUR COMBINÉ : 0,9999030

Point	Y	X	Pcode	Description
1	5060641.9390	277662.7680	68	Clôture Frost
2	5060654.0720	277651.5230	68	Clôture Frost
3	5060682.1440	277629.3670	59	Bord De Boise
4	5060673.9060	277637.1970	55	Centre De Chemin
5	5060681.8840	277621.4470	55	Centre De Chemin
6	5060668.4430	277632.7220	55	Centre De Chemin
7	5060652.7590	277641.6610	55	Centre De Chemin
8	5060640.8970	277632.8390	55	Centre De Chemin
9	5060691.2520	277648.9600	83	Pont
10	5060702.3280	277651.8040	37	Bord D'Eau
11	5060689.8850	277660.9520	37	Bord D'Eau
12	5060669.9310	277672.0050	37	Bord D'Eau
13	5060703.7420	277662.4810	83	Pont
14	5060705.5200	277654.7450	37	Bord D'Eau
15	5060690.6690	277664.5930	37	Bord D'Eau
16	5060673.2660	277673.3690	37	Bord D'Eau
17	5060729.1200	277697.9830	55	Centre De Chemin
20	5060728.4970	277729.4130	31	Centre De Fosse
21	5060759.7790	277724.7820	55	Centre De Chemin
23	5060765.0900	277733.2840	83	Pont
24	5060764.5700	277739.3620	83	Pont
25	5060762.1750	277735.7910	31	Centre De Fosse
26	5060765.8370	277749.0820	55	Centre De Chemin
27	5060774.1510	277752.0730	55	Centre De Chemin
29	5060740.6280	277758.0150	37	Bord D'Eau
30	5060857.4650	277769.9810	190	Barriere
31	5060859.4480	277777.6290	190	Barriere
32	5060859.8710	277776.7690	37	Bord D'Eau
33	5060852.2390	277780.0260	37	Bord D'Eau
35	5060863.9840	277772.4660	83	Pont
36	5060845.4940	277752.0330	31	Centre De Fosse
37	5060847.0050	277732.9550	68	Clôture Frost
38	5060857.2770	277761.8240	31	Centre De Fosse
39	5060870.1420	277758.1310	31	Centre De Fosse
40	5060863.5710	277781.7460	37	Bord D'Eau
41	5060879.8680	277774.6910	55	Centre De Chemin

Point	Y	X	Pcode	Description
42	5061013.7570	277800.9540	55	Centre De Chemin
43	5061016.1020	277813.4650	37	Bord D'Eau
44	5061020.1110	277787.7050	31	Centre De Fosse
45	5061041.0960	277802.4540	131	C.M. Revêtement
46	5061039.1130	277811.6000	131	C.M. Revêtement
47	5061012.6390	277796.7750	228	Bord Du Chemin
48	5061021.1300	277793.5760	228	Bord Du Chemin
49	5061034.3490	277777.8410	228	Bord Du Chemin
50	5061048.1460	277780.0710	228	Bord Du Chemin
51	5061046.6800	277789.3820	228	Bord Du Chemin
52	5061060.3480	277799.3370	228	Bord Du Chemin
53	5061062.5390	277808.1720	228	Bord Du Chemin
54	5061065.0320	277813.1860	55	Centre De Chemin
55	5061051.2090	277814.2010	131	C.M. Revêtement
56	5061053.1610	277805.0400	131	C.M. Revêtement
57	5061081.5600	277820.5280	121	Poteau
58	5061073.7290	277818.8430	92	Hauban
59	5061066.3980	277823.2360	37	Bord D'Eau
60	5061105.3130	277825.2880	121	Poteau
61	5061150.9870	277834.5050	121	Poteau
62	5061157.1640	277831.6190	55	Centre De Chemin
63	5061195.5590	277843.3050	121	Poteau
64	5061240.2840	277852.1470	121	Poteau
65	5061285.7520	277861.1670	121	Poteau
66	5061285.6870	277867.5870	37	Bord D'Eau
67	5061280.6100	277854.9720	55	Centre De Chemin
68	5061279.0090	277843.8480	37	Bord D'Eau
69	5061300.7540	277835.0020	55	Centre De Chemin
70	5061388.0880	277755.3670	55	Centre De Chemin
71	5061466.4940	277683.7300	55	Centre De Chemin
72	5061462.3750	277680.1960	37	Bord D'Eau
73	5061465.7740	277688.0740	228	Bord Du Chemin
74	5061499.0300	277722.3530	228	Bord Du Chemin
75	5061521.7730	277722.8360	121	Poteau
76	5061524.6040	277726.2380	92	Hauban
77	5061536.2640	277718.9040	228	Bord Du Chemin
78	5061540.8790	277684.5180	228	Bord Du Chemin
79	5061529.5710	277689.5240	131	C.M. Revêtement
80	5061522.7310	277682.0460	131	C.M. Revêtement
81	5061521.1360	277670.3160	228	Bord Du Chemin

Point	Y	X	Pcode	Description
82	5061499.6810	277703.3920	131	C.M. Revêtement
83	5061487.3330	277696.2290	228	Bord Du Chemin
84	5061525.0920	277628.3210	55	Centre De Chemin
85	5061617.2570	277542.8070	55	Centre De Chemin
86	5061704.5480	277467.3860	228	Bord Du Chemin
87	5061738.3160	277504.2250	228	Bord Du Chemin
88	5061760.7650	277501.9580	121	Poteau
89	5061761.9920	277504.2870	92	Hauban
90	5061774.0140	277497.8990	228	Bord Du Chemin
91	5061784.3320	277467.8830	228	Bord Du Chemin
92	5061767.8490	277468.6260	131	C.M. Revêtement
93	5061760.9710	277461.2620	131	C.M. Revêtement
94	5061761.0250	277448.8030	228	Bord Du Chemin
95	5061728.0610	277471.2200	228	Bord Du Chemin
96	5061737.9690	277482.4860	131	C.M. Revêtement
97	5061707.7480	277459.0630	55	Centre De Chemin
98	5061705.0430	277454.6650	37	Bord D'Eau
99	5061759.5770	277411.3430	55	Centre De Chemin
100	5061860.0960	277317.5230	55	Centre De Chemin
101	5061932.3600	277242.5640	37	Bord D'Eau
102	5061938.3450	277244.9960	55	Centre De Chemin
103	5061942.3010	277245.4450	228	Bord Du Chemin
104	5061980.4810	277291.7300	228	Bord Du Chemin
105	5061997.1340	277282.5620	121	Poteau
106	5061999.4840	277285.5140	92	Hauban
107	5062014.1020	277275.3370	228	Bord Du Chemin
108	5062023.9250	277256.0400	228	Bord Du Chemin
109	5062006.2120	277247.8660	131	C.M. Revêtement
110	5061999.2640	277240.4310	131	C.M. Revêtement
111	5062001.6280	277228.5090	228	Bord Du Chemin
112	5061967.1340	277252.0130	228	Bord Du Chemin
113	5061976.3200	277261.7250	131	C.M. Revêtement
114	5061998.7070	277189.0770	55	Centre De Chemin
115	5062060.8920	277131.6460	55	Centre De Chemin
116	5062058.7590	277126.2860	37	Bord D'Eau
117	5062160.4550	277039.6910	55	Centre De Chemin
118	5062159.4810	277032.7300	37	Bord D'Eau
119	5062179.8050	277027.9810	55	Centre De Chemin
121	5062196.8270	277038.8410	228	Bord Du Chemin
122	5062216.5100	277060.5870	228	Bord Du Chemin

Point	Y	X	Pcode	Description
123	5062234.3700	277060.3370	92	Hauban
124	5062235.7480	277061.8580	121	Poteau
125	5062243.7150	277052.0630	228	Bord Du Chemin
126	5062257.4940	277032.7260	228	Bord Du Chemin
127	5062273.0660	277044.0710	68	Clôture Frost
128	5062277.0690	277041.9170	68	Clôture Frost
129	5062280.6400	277048.5710	68	Clôture Frost
130	5062276.7890	277050.6860	68	Clôture Frost
131	5062244.5750	277027.1010	131	C.M. Revêtement
132	5062237.7120	277019.6580	131	C.M. Revêtement
133	5062238.0490	277008.9300	228	Bord Du Chemin
134	5062205.6270	277035.1070	228	Bord Du Chemin
135	5062214.7210	277040.9560	131	C.M. Revêtement
136	5061330.3100	277869.9340	121	Poteau
137	5061373.9830	277878.4270	121	Poteau
138	5061380.6300	277880.1200	92	Hauban
139	5061438.1360	277897.0770	37	Bord D'Eau
140	5061438.3900	277886.0750	55	Centre De Chemin
141	5061419.9420	277873.0290	121	Poteau
142	5061410.2150	277871.0140	92	Hauban
143	5061376.1340	277867.2040	92	Hauban
144	5061377.3390	277864.9370	121	Poteau
145	5061354.6140	277849.5170	121	Poteau
146	5061352.4580	277848.0030	92	Hauban
147	5061460.7940	277863.8760	55	Centre De Chemin
148	5061481.2340	277859.1640	121	Poteau
149	5061504.3958	277837.6468	121	Poteau
150	5061526.0468	277817.5331	121	Poteau
151	5061548.9312	277796.2736	121	Poteau
152	5061575.6260	277779.5470	92	Hauban
153	5061571.4540	277775.3500	121	Poteau
154	5061593.1230	277755.6590	121	Poteau
155	5061617.1500	277733.0450	121	Poteau
156	5061618.6640	277732.3090	92	Hauban
157	5061641.2280	277710.6520	121	Poteau
158	5061663.6520	277689.9870	121	Poteau
159	5061678.9980	277675.7550	121	Poteau
160	5061689.8370	277665.5230	121	Poteau
161	5061692.8210	277668.6210	92	Hauban
162	5061686.1880	277669.3640	92	Hauban

Point	Y	X	Pcode	Description
163	5061715.0070	277642.8110	121	Poteau
164	5061737.9340	277621.4692	121	Poteau
165	5061761.6038	277599.4360	121	Poteau
166	5061805.5820	277558.4610	92	Hauban
167	5061808.9280	277555.3840	121	Poteau
168	5061812.5130	277559.3710	92	Hauban
169	5061784.5971	277578.0326	121	Poteau
170	5061833.5200	277533.1410	121	Poteau
171	5061856.3300	277511.7060	121	Poteau
172	5061859.8160	277508.5380	92	Hauban
173	5061879.6146	277490.1613	121	Poteau
174	5061902.4350	277469.0460	121	Poteau
175	5061926.3260	277446.9790	121	Poteau
176	5061932.1760	277441.5810	92	Hauban
177	5061952.1158	277423.0257	121	Poteau
178	5061974.5701	277402.1703	121	Poteau
179	5061999.0896	277379.3968	121	Poteau
180	5062021.6660	277358.4280	121	Poteau
181	5062043.3070	277338.4710	92	Hauban
182	5062050.0370	277341.0700	92	Hauban
183	5062045.7640	277336.0460	121	Poteau
184	5062023.2370	277310.9200	121	Poteau
185	5062068.5495	277314.9960	121	Poteau
186	5062094.2550	277291.4330	92	Hauban
187	5062091.5580	277293.7400	121	Poteau
188	5062119.7790	277260.5440	121	Poteau
189	5062159.6490	277223.8390	121	Poteau
190	5062198.5740	277188.0760	121	Poteau
191	5062238.3790	277151.3690	121	Poteau
192	5062283.0520	277110.1940	121	Poteau
193	5062290.4340	277118.8340	92	Hauban
194	5062287.7970	277105.5900	92	Hauban
195	5062323.8130	277135.3240	118	Repère-Médaille
196	5062324.0200	277135.1830	68	Clôture Frost
197	5062332.2720	277144.0720	68	Clôture Frost
198	5062335.4730	277141.0310	68	Clôture Frost
199	5062340.6680	277146.2730	68	Clôture Frost
200	5062337.4050	277149.5720	68	Clôture Frost
202	5062420.7600	277239.5550	68	Clôture Frost
203	5062424.1860	277236.5840	68	Clôture Frost

Point	Y	X	Pcode	Description
204	5062429.1610	277242.1390	68	Clôture Frost
205	5062425.9470	277245.1540	68	Clôture Frost
206	5062321.5630	277130.7940	68	Clôture Frost
207	5062321.9950	277124.6600	68	Clôture Frost
208	5062318.4350	277118.3950	68	Clôture Frost
209	5062312.9350	277115.4880	68	Clôture Frost
210	5062262.3810	277088.8010	121	Poteau
211	5062110.6400	277298.1670	121	Poteau
213	5062101.0340	277282.7310	55	Centre De Chemin
214	5062079.8290	277292.3420	55	Centre De Chemin
215	5062111.5850	277293.5850	228	Bord Du Chemin
216	5062142.1660	277328.3950	228	Bord Du Chemin
217	5062182.6510	277293.4410	228	Bord Du Chemin
218	5062158.2650	277263.2760	228	Bord Du Chemin
219	5062119.8150	277289.7580	228	Bord Du Chemin
220	5062131.9500	277296.5710	131	C.M. Revêtement
221	5062154.9870	277275.2680	131	C.M. Revêtement
222	5062161.8340	277282.7300	131	C.M. Revêtement
223	5062003.9030	277363.9340	55	Centre De Chemin
224	5061902.1820	277457.3960	55	Centre De Chemin
225	5061908.6110	277456.6480	228	Bord Du Chemin
226	5061941.7640	277498.7310	228	Bord Du Chemin
227	5061933.9430	277538.0730	228	Bord Du Chemin
228	5061925.6420	277501.3790	131	C.M. Revêtement
229	5061918.7560	277493.9500	131	C.M. Revêtement
230	5061923.9580	277488.4930	228	Bord Du Chemin
231	5061902.5910	277522.6600	131	C.M. Revêtement
232	5061891.2070	277538.5900	228	Bord Du Chemin
233	5061831.3330	277528.1200	228	Bord Du Chemin
234	5061839.4100	277520.5840	228	Bord Du Chemin
235	5061780.5580	277570.2470	55	Centre De Chemin
236	5061666.5300	277676.1270	55	Centre De Chemin
238	5061694.7290	277700.2280	121	Poteau
239	5061703.8220	277709.5370	185	Dalle De Béton
240	5061710.6080	277712.3180	185	Dalle De Béton
241	5061715.4210	277711.3110	228	Bord Du Chemin
242	5061707.7710	277719.1450	185	Dalle De Béton
243	5061687.4490	277721.9470	131	C.M. Revêtement
244	5061691.1570	277761.3320	228	Bord Du Chemin
245	5061664.4360	277743.2570	131	C.M. Revêtement

Point	Y	X	Pcode	Description
246	5061657.6190	277735.7640	131	C.M. Revêtement
247	5061634.7350	277756.0650	228	Bord Du Chemin
248	5061603.6060	277740.1380	228	Bord Du Chemin
249	5061589.7180	277753.4020	228	Bord Du Chemin
250	5061512.1820	277817.3020	55	Centre De Chemin
251	5061524.1170	277904.0850	55	Centre De Chemin
252	5061535.0840	277913.0320	121	Poteau
253	5061541.7990	277913.9410	92	Hauban
254	5061598.3250	277908.9800	121	Poteau
255	5061567.0330	277903.1900	121	Poteau
256	5061532.3190	277895.8790	121	Poteau
257	5061496.4200	277889.2160	121	Poteau
258	5061470.1970	277883.0760	121	Poteau
259	5061597.9130	277918.6400	55	Centre De Chemin
260	5061595.1080	277929.8310	37	Bord D'Eau
261	5061612.4480	277905.0670	55	Centre De Chemin
262	5061704.7710	277818.4900	55	Centre De Chemin
263	5061756.2280	277770.4470	55	Centre De Chemin
264	5061754.8070	277777.5340	228	Bord Du Chemin
265	5061811.3150	277791.5770	228	Bord Du Chemin
266	5061831.2280	277787.8980	121	Poteau
267	5061833.6370	277789.7480	92	Hauban
268	5061851.9830	277787.0410	228	Bord Du Chemin
269	5061861.3560	277750.3410	228	Bord Du Chemin
270	5061822.4720	277713.3500	228	Bord Du Chemin
271	5061838.9850	277746.1450	131	C.M. Revêtement
272	5061845.8450	277753.6240	131	C.M. Revêtement
273	5061822.8160	277774.9220	131	C.M. Revêtement
274	5061870.5420	277664.8400	55	Centre De Chemin
275	5061992.8500	277553.2730	55	Centre De Chemin
277	5062054.3390	277546.6940	131	C.M. Revêtement
278	5062061.2430	277554.1490	131	C.M. Revêtement
279	5062070.5760	277569.0780	121	Poteau
280	5062079.4110	277568.3240	228	Bord Du Chemin
281	5062099.9270	277534.0230	228	Bord Du Chemin
282	5062084.2430	277532.8480	131	C.M. Revêtement
283	5062064.5190	277490.9980	228	Bord Du Chemin
284	5062069.9820	277481.0350	55	Centre De Chemin
285	5062113.9010	277441.0990	55	Centre De Chemin
286	5062139.7280	277415.9670	55	Centre De Chemin

Point	Y	X	Pcode	Description
287	5062185.0780	277366.5380	55	Centre De Chemin
288	5062236.6440	277310.4280	55	Centre De Chemin
289	5062254.2230	277302.6490	55	Centre De Chemin
291	5062277.9120	277329.4160	228	Bord Du Chemin
292	5062294.9270	277346.7430	228	Bord Du Chemin
293	5062309.5550	277343.2210	228	Bord Du Chemin
294	5062308.6490	277345.5860	121	Poteau
295	5062299.6820	277333.4510	131	C.M. Revêtement
296	5062329.4900	277337.8510	228	Bord Du Chemin
297	5062336.6840	277314.5050	228	Bord Du Chemin
298	5062322.6840	277312.1520	131	C.M. Revêtement
299	5062315.8210	277304.7110	131	C.M. Revêtement
300	5062313.9400	277294.3430	228	Bord Du Chemin
301	5062279.8710	277319.6750	228	Bord Du Chemin
302	5062280.8010	277366.5490	121	Poteau
304	5061075.7700	277806.5960	37	Bord D'Eau
305	5061271.3420	277845.2940	37	Bord D'Eau
307	5061626.3650	277914.9200	121	Poteau
308	5061626.0400	277923.3860	55	Centre De Chemin
309	5061652.6080	277930.7610	55	Centre De Chemin
310	5061655.8540	277920.7890	121	Poteau
311	5061650.0490	277943.8170	55	Centre De Chemin
312	5061630.6420	277936.8610	37	Bord D'Eau
313	5061638.6400	277961.5920	55	Centre De Chemin
314	5061626.3550	277974.5240	55	Centre De Chemin
315	5061693.2033	277928.4416	121	Poteau
316	5061733.4871	277936.6954	121	Poteau
317	5061772.9010	277944.7710	121	Poteau
318	5061782.1960	277946.7020	92	Hauban
319	5061797.8210	277922.8450	121	Poteau
320	5061819.5250	277902.5240	121	Poteau
321	5061842.2992	277881.4334	121	Poteau
322	5061863.9113	277861.4190	121	Poteau
323	5061883.1080	277843.7370	92	Hauban
324	5061887.2960	277839.7630	121	Poteau
325	5061892.2110	277844.9360	92	Hauban
326	5061909.9200	277819.3870	121	Poteau
327	5061933.7920	277796.6390	121	Poteau
328	5061957.0054	277775.3834	121	Poteau
329	5061980.8160	277753.5810	121	Poteau

Point	Y	X	Pcode	Description
330	5062005.9718	277730.2546	121	Poteau
331	5062030.2160	277707.7735	121	Poteau
332	5062051.7506	277687.8050	121	Poteau
333	5062075.7370	277665.5630	121	Poteau
334	5062064.7300	277653.3630	121	Poteau
335	5062056.9010	277645.7960	92	Hauban
336	5062100.2300	277643.2760	121	Poteau
337	5062125.8970	277619.3490	121	Poteau
338	5062130.3140	277624.2550	92	Hauban
339	5062130.8740	277614.3360	92	Hauban
340	5062098.2590	277589.2030	121	Poteau
341	5062149.5780	277597.2740	121	Poteau
342	5062172.9250	277576.0170	121	Poteau
343	5062176.5480	277572.8360	92	Hauban
344	5062198.8420	277539.7180	55	Centre De Chemin
345	5062212.9780	277533.3080	55	Centre De Chemin
346	5062230.2370	277542.8790	55	Centre De Chemin
348	5062253.8680	277562.5900	228	Bord Du Chemin
349	5062242.1240	277565.2620	131	C.M. Revêtement
350	5062248.5930	277595.7670	228	Bord Du Chemin
351	5062219.0650	277586.6340	131	C.M. Revêtement
355	5062212.2010	277579.1650	131	C.M. Revêtement
356	5062199.7140	277591.1710	228	Bord Du Chemin
357	5062196.2280	277599.5160	228	Bord Du Chemin
359	5062152.2050	277584.1830	55	Centre De Chemin
360	5062087.1170	277642.4200	55	Centre De Chemin
361	5062022.3170	277703.0630	55	Centre De Chemin
362	5061981.1660	277741.9150	55	Centre De Chemin
363	5062005.0860	277772.5780	55	Centre De Chemin
364	5061996.9090	277778.7070	131	C.M. Revêtement
365	5062003.7770	277786.1970	131	C.M. Revêtement
366	5061980.7550	277807.4610	131	C.M. Revêtement
370	5061973.8910	277800.0330	131	C.M. Revêtement
371	5061962.7900	277811.3250	228	Bord Du Chemin
373	5061960.3780	277820.9120	228	Bord Du Chemin
374	5061999.8860	277825.8420	228	Bord Du Chemin
375	5062017.2760	277798.2700	228	Bord Du Chemin
376	5061914.3190	277804.4330	55	Centre De Chemin
377	5061821.6330	277890.2000	55	Centre De Chemin
378	5061754.1680	277951.0280	55	Centre De Chemin

Point	Y	X	Pcode	Description
379	5061756.8230	277959.9020	121	Poteau
381	5061825.9870	277966.1460	55	Centre De Chemin
382	5061877.2260	277976.8140	55	Centre De Chemin
383	5061902.2510	277978.9410	55	Centre De Chemin
384	5061937.7360	277960.9980	55	Centre De Chemin
385	5061997.8180	277904.9160	55	Centre De Chemin
386	5062073.5260	277834.0970	55	Centre De Chemin
387	5062110.2570	277844.4460	55	Centre De Chemin
388	5062151.1840	277856.7240	228	Bord Du Chemin
389	5062177.9710	277827.0280	228	Bord Du Chemin
390	5062176.9500	277820.2870	121	Poteau
391	5062180.4910	277818.3240	92	Hauban
392	5062198.7930	277797.6510	121	Poteau
393	5062201.0160	277799.9380	92	Hauban
394	5062185.3300	277783.7080	121	Poteau
395	5062161.8500	277817.9100	131	C.M. Revêtement
396	5062154.9930	277810.4530	131	C.M. Revêtement
397	5062156.6710	277806.3110	228	Bord Du Chemin
399	5062160.9820	277800.0390	228	Bord Du Chemin
400	5062132.3080	277781.8090	55	Centre De Chemin
401	5062131.9640	277831.7550	131	C.M. Revêtement
405	5062138.8170	277839.2410	131	C.M. Revêtement
406	5062164.9990	277761.5040	121	Poteau
407	5062142.8040	277736.5150	121	Poteau
408	5062121.0730	277712.8090	121	Poteau
409	5062177.8120	277738.7090	55	Centre De Chemin
410	5062218.4720	277701.1170	55	Centre De Chemin
411	5062309.8000	277614.9940	55	Centre De Chemin
412	5062351.8530	277573.1480	55	Centre De Chemin
413	5062368.6740	277562.7830	55	Centre De Chemin
414	5062383.6400	277567.9900	55	Centre De Chemin
417	5062393.5670	277589.8480	131	C.M. Revêtement
418	5062400.4290	277597.3300	131	C.M. Revêtement
419	5062377.3910	277618.5500	131	C.M. Revêtement
421	5062370.5010	277614.5400	131	C.M. Revêtement
424	5062354.3600	277622.5430	228	Bord Du Chemin
426	5062352.4590	277628.3170	228	Bord Du Chemin
427	5062383.2080	277629.6570	121	Poteau
428	5062360.7280	277649.3860	121	Poteau
429	5062335.0910	277673.4900	121	Poteau

Point	Y	X	Pcode	Description
430	5062382.5230	277627.7570	228	Bord Du Chemin
431	5062399.0190	277632.9230	228	Bord Du Chemin
432	5062416.2610	277609.6840	228	Bord Du Chemin
433	5062409.0700	277586.4250	228	Bord Du Chemin
434	5062563.5890	277393.9430	68	Clôture Frost
435	5062567.1220	277390.7950	68	Clôture Frost
436	5062561.8460	277385.3400	68	Clôture Frost
437	5062558.4460	277388.4520	68	Clôture Frost
439	5062515.1200	277341.7190	68	Clôture Frost
440	5062518.5440	277338.5460	68	Clôture Frost
441	5062512.9890	277332.6550	68	Clôture Frost
442	5062509.8040	277335.9750	68	Clôture Frost
443	5062599.5930	277431.8530	68	Clôture Frost
444	5062603.1550	277428.7210	68	Clôture Frost
445	5062599.6220	277431.8480	68	Clôture Frost
446	5062608.7280	277434.7470	68	Clôture Frost
447	5062606.3260	277437.2090	68	Clôture Frost
448	5062633.7840	277466.8290	68	Clôture Frost
451	5062789.5970	277638.5730	118	Repère-Médaille
452	5062257.7610	277743.5030	121	Poteau
453	5062284.2230	277719.1130	121	Poteau
454	5062231.2270	277767.7440	121	Poteau
455	5062031.6140	278041.5580	68	Clôture Frost
457	5062098.8730	277979.4140	68	Clôture Frost
459	5060215.4170	277202.4330	68	Clôture Frost
462	5060063.7530	277321.7940	68	Clôture Frost
463	5060074.1190	277333.2500	68	Clôture Frost
464	5061623.6870	276756.7830	68	Clôture Frost
465	5061613.0590	276744.0090	68	Clôture Frost
466	5061853.6610	276294.5210	118	Repère-Médaille
467	5061878.7000	276271.3760	118	Repère-Médaille
468	5061834.7310	276260.7830	118	Repère-Médaille
469	5061106.7450	277234.4390	68	Clôture Frost
473	5062225.6220	276959.8270	118	Repère-Médaille
474	5062222.8340	276954.3460	68	Clôture Frost
475	5062095.9140	276727.8910	118	Repère-Médaille
476	5062053.2480	276745.6110	31	Centre De Fosse
478	5059945.6310	277431.7420	118	Repère-Médaille
493	5062223.8740	276956.6888	200	Point Calculé
480	5062621.6837	277457.1662	200	Point Calculé

Point	Y	X	Pcode	Description
482	5062023.4641	278011.2084	200	Point Calculé
486	5060745.7233	277752.6470	200	Point Calculé
487	5060642.8776	277641.5783	200	Point Calculé
488	5060668.5563	277617.7959	200	Point Calculé
489	5060763.7326	277720.5819	200	Point Calculé
490	5061042.7895	277777.0514	200	Point Calculé
491	5061285.1452	277826.0941	200	Point Calculé
495	5058953.9470	277204.1680	9	Point géodésique M13KM081

Photographies :

Pont temporaire localisé aux points 9 et 13, près de la limite sud-ouest du chemin d'accès



Chemin de gravier localisé près de la limite sud-ouest de la partie concernée du lot 6 375 021



Bâtiment type localisé sur les lieux



Fossé près de la limite des lots 2 274 133 et 6 375 021 aux points 444 à 447



Clôture localisée dans la limite séparative des lots 2 274 133 et 6 375 021



QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE

An English version is available following the French version.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Une partie du lot 6 375 021 du cadastre du Québec, localisée dans la Ville de Blainville.

Parcelle 1 – Une partie du lot 6 375 021

L'immeuble est désigné comme étant une partie du lot 6 375 021 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Terrebonne, laquelle parcelle est identifiée par les chiffres 487, 488, 489, 491, 493, 494, 480, 482 et 486 sur le plan ci-annexé. Ladite parcelle peut être plus particulièrement décrite comme suit :

Commençant au point 487, ce point étant situé à l'intersection de la limite nord-est du lot 2 272 801 avec la limite nord-ouest du lot 2 274 134, de là, en passant consécutivement par les lignes suivantes :

Du point 487, une droite de 35,00 mètres dans une direction de 317°11'44" jusqu'au point 488;

Du point 488, une droite de 140,08 mètres dans une direction de 47°12'05" jusqu'au point 489;

Du point 489, une droite de 531,98 mètres dans une direction de 11°26'23" jusqu'au point 491;

Du point 491, une droite de 1 279,48 mètres dans une direction de 317°11'44" jusqu'au point 493;

Du point 493, une droite de 204,72 mètres dans une direction de 60°47'25" jusqu'au point 494;

Du point 494, une droite de 438,52 mètres dans une direction de 47°12'26" jusqu'au point 480;
Du point 480, une droite de 815,37 mètres dans une direction de 137°11'44" jusqu'au point 482;
Du point 482, une droite de 1 303,64 mètres dans une direction de 191°26'23" jusqu'au point 486;
Du point 486, une droite de 151,37 mètres dans une direction de 227°12'05" jusqu'au point de départ 487.

Ainsi décrite, ladite partie du lot 6 375 021 est bornée vers le sud-est par le lot 2 272 801, vers le nord-ouest, l'ouest et le sud-est par une partie du lot 6 375 021, vers le nord-ouest par le lot 2 274 133, vers le nord-est et l'est par une partie du lot 6 375 021, et vers le sud-est par le lot 2 274 134, contenant en superficie 694 416,8 mètres carrés.

Les mesures indiquées dans ce document sont exprimées en unités du système international et les directions sont des gisements en référence au système SCOPQ, NAD83 (SCRS), fuseau 8, méridien central 73°30'.

Le tout tel que montré sur le plan accompagnant cette description technique.

TECHNICAL DESCRIPTION

Part of lot 6 375 021 of the Cadastre du Québec, located in the Ville de Blainville.

Parcel 1 - Part of lot 6 375 021

The immovable is designated as part of lot 6 375 021 of the Cadastre du Québec, in the registration division of Terrebonne, which parcel is identified by the numbers 487, 488, 489, 491, 493, 494, 480, 482 and 486 on the attached plan. Said parcel may be more particularly described as follows:

Beginning at point 487, said point being located at the intersection of the northeasterly boundary of lot 2 272 801 with the northwesterly boundary of lot 2 274 134, thence consecutively through the following lines;

From point 487, a straight line of 35,00 meters on a bearing of 317°11'44" to point 488;

From point 488, a straight line of 140,08 meters on a bearing of 47°12'05" to point 489;

From point 489, a straight line of 531,98 meters on a bearing of 11°26'23" to point 491;

From point 491, a straight line of 1 279,48 meters on a bearing of 317°11'44" to point 493 ;

From point 493, a straight line of 204,72 meters in a direction of 60°47'25" to point 494;

From point 494, a straight line of 438,52 meters in a direction of 47°12'26" to point 480;

From point 480, a straight line of 815,37 meters in a direction of 137°11'44" to point 482;

From point 482, a straight line of 1 303,64 meters in a direction of 191°26'23" to point 486;

From point 486, a straight line of 151,37 meters on a bearing of 227°12'05" to the point of beginning 487.

Thus described, said part of lot 6 375 021 is bounded toward the southeast by lot 2 272 801, toward the northwest, west and southeast by part of lot 6 375 021, toward the northwest by lot 2 274 133, toward the northeast and east by part of lot 6 375 021, and toward the southeast by lot 2 274 134, containing in area 694 416,8 square meters.

The measurements shown on this document are expressed in units of the international system and the directions are deposits in reference to the SCOPQ system, NAD83 (CSRS), zone 8, central meridian 73°30'.

As shown on the plan accompanying this technical description.

Préparé à Bois-des-Filion, le 3 juillet 2025 sous le
numéro 6750 de mes minutes.

Prepared at Bois-des-Filion, July 3rd, 2025, under
number 6750 of my minutes.

Signé numériquement par /
Digitally signed by :

Louis Daoust
Arpenteur-géomètre
Land Surveyor

Dossier / File BAGQ : 551451

Original déposé au Greffe de l'arpenteur général du Québec.
ZONE RÉSERVÉE POUR LA SIGNATURE NUMÉRIQUE DU CERTIFICAT DE DÉPÔT PAR L'ARPELTEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Seul l'arpenteur général du Québec est autorisé à délivrer des copies conformes de ce document.
Copie conforme de l'original, le Pour l'arpenteur général du Québec



RE: [EXT] Projet de bail MRNF

De Morin, Stéphanie (DGTP) <Stephanie.Morin@mrnf.gouv.qc.ca>

Date Ven 2025-08-22 11:28

À 23-24 Roy, Mathilde (DGTP) <Mathilde.Roy@mrnf.gouv.qc.ca>; Desgagné, Sabrina (DAJ) <Sabrina.Desgagne@mrnf.gouv.qc.ca>; Asselin, Marie-Claude (DAJ) <Marie-Claude.Asselin@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc 23-24

Bonjour,

Les collègues étant de retour de vacances la semaine prochaine, je regarderai avec elles en début de semaine pour trouver un moment de rencontre.

Je vous reviens donc au début de la semaine prochaine pour une rencontre vers la fin de la semaine prochaine.

Bonne journée

Stéphanie Morin

Directrice générale du territoire public

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323.4

Québec (Québec) G1H 6R1

Cellulaire : 418-655-4468

stephanie.morin@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca



Cercle
des jeunes leaders

23-24

Je vous remercie de votre retour et vous prie de bien vouloir nous transmettre les approbations corporatives requises à cet égard.



mrnf.gouv.qc.ca





Re: [EXT] Projet de bail MRNF

De Roy, Mathilde (DGTP) <Mathilde.Roy@mrnf.gouv.qc.ca>

Date Lun 2025-09-29 18:08

À

Cc

23-24

; Desgagné, Sabrina (DAJ)
<Sabrina.Desgagne@mrnf.gouv.qc.ca>; Tremblay, Nicolas (DMVTP) <Nicolas.Tremblay@mrnf.gouv.qc.ca>;
Asselin, Marie-Claude (DAJ) <Marie-Claude.Asselin@mrnf.gouv.qc.ca>

Bonjour

Je vous informe que Stéphanie a quitté le MRNF la semaine dernière pour d'autres fonctions. C'est maintenant M. Nicolas Tremblay qui prend le relais à titre de Directeur général à la gestion du territoire au MRNF. Nicolas est au fait du dossier et le reste de l'équipe demeure en poste.

J'ai pris connaissance de vos propositions et j'ai eu quelques discussions avec les collègues et avec Stéphanie et Nicolas la semaine dernière. J'ai encore quelques vérifications à faire, mais, effectivement, une rencontre pourrait être bienvenue.

Considérant les aléas des dernières semaines, je me permettrais de voir avec les collègues si une rencontre dans la semaine du 6 octobre serait possible. Est-ce que cela vous conviendrait?

Je vous reviens rapidement, mais si de votre côté vous êtes en mesure de m'indiquer des disponibilités pour vous et pour Dominique, je pourrai les prendre en considération en prévision de la convocation.

Merci beaucoup
Mathilde

Mathilde Roy

Conseillère stratégique
Direction générale du territoire public
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Cellulaire : 581-989-0651
Courriel : mathilde.roy@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca

Disponible par Teams

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement!

23-24



Godbout, Marie-Ève (BSMATAS)

De: Ste-Croix, Lucie (BSMATAS)
Envoyé: 20 mars 2025 08:29
À: 23-24
Cc: mperron@republicservices.com; svilleneuve@catapultecommunication.com; [REDACTED]
J [REDACTED] Morin, Stéphanie (DGTP); Godbout, Marie-Ève (BSMATAS)
Objet: RE: Stablex / Projet de cellule 6

Bonjour [REDACTED]

Une rencontre de 30 minutes serait possible demain (vendredi 21 mars). Je serai accompagnée de Stéphanie Morin.

Je laisse le soin à mon adjointe (Marie-Eve Godbout) de convenir du moment avec vous.

Bonne journée

Lucie Ste-Croix

Sous-ministre associée au Territoire et aux Affaires stratégiques
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Portable : 418-931-8433

lucie.ste-croix@mrnf.gouv.qc.ca

23-24

